



COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
RAPPORT ANNUEL



21

22

TABLE DES MATIÈRES

Thème	1
Mandat de la Commission canadienne du lait.....	3
Rapport du conseil d'administration	4
L'industrie laitière au Canada	7
Gouvernance.....	10
Activités.....	17
Programmes.....	24
Rendements et objectifs.....	28
Revue financière.....	45



Grâce à la diversité et à l'inclusion, nous innovons toujours plus et nous créons un avenir durable pour l'industrie laitière au Canada.

Notre rapport annuel n'est accessible qu'en version numérique. Tout au long du document, vous trouverez des liens vers des pages Web où vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur certains sujets.



ÉNONCÉ DE MISSION

Offrir un leadership pour dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de toute la population canadienne.

VALEURS

Excellence | Intégrité | Leadership | Respect

MANDAT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

En vertu de la [Loi sur la Commission canadienne du lait](#), les objectifs législatifs de la CCL sont les suivants :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement, et;
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)



Communications

Commission canadienne du lait
Édifice 55, promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2

Téléphone : 613-792-2000
ATS : 613-792-2082
Courriel : cdc-ccl@cdc-ccl.gc.ca
Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom de toute l'organisation, nous sommes ravis de présenter le Rapport annuel de la Commission canadienne du lait (CCL) pour l'année laitière 2021-2022.

Nous aimerions commencer par exprimer notre gratitude la plus sincère à M. Bob Ingratta, qui a occupé le poste de président de la CCL durant un mandat de deux ans, lequel s'est terminé en décembre 2021. M. Ingratta a apporté à l'organisation une expertise de gouvernance avisée et novatrice qui a grandement contribué à l'excellence organisationnelle de la CCL. Sa vaste expérience à titre de membre de divers conseils dans le domaine agricole a aidé la CCL à continuer de solidifier les relations importantes qu'elle tisse avec ses intervenants. Nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Au terme du mandat de M. Ingratta, M^{me} Jennifer Hayes a été nommée au poste de présidente à compter du 23 décembre 2021. Elle est la première femme à exercer cette fonction à la CCL. M^{me} Hayes a été nommée pour la première fois en 2017 dans le rôle de commissaire et a occupé ce poste pendant quatre ans. En tant qu'éleveuse de vaches laitières et de bovins de boucherie de troisième génération en Gaspésie, au Québec, M^{me} Hayes détient une vaste expérience en gouvernance qu'elle a acquise en défendant activement les intérêts régionaux des secteurs du lait et de la viande bovine ainsi que du développement agricole au sein de l'Union des producteurs agricoles.

Le 30 juin dernier, après avoir passé quatre ans à la tête de la CCL comme chef de la direction, M. Serge Riendeau a quitté l'organisation et nous lui avons fait nos adieux. À l'aide d'un savoir et d'un doigté exceptionnels, il a guidé la CCL, ainsi que l'industrie, à travers les bouleversements et les incertitudes causés par la pandémie de la COVID-19 et les répercussions sur l'industrie laitière en découlant. Malgré son départ, M. Riendeau continue d'être une personne marquante pour l'industrie laitière au Canada et nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouveaux projets.

Après le départ de M. Riendeau, M. Benoit Basillais s'est joint au conseil d'administration en qualité de chef de la direction le 4 juillet dernier. M. Basillais était à l'emploi de la CCL depuis 2003. Il avait commencé sa carrière en tant qu'économiste et avait été nommé directeur de la division Politiques et économie en 2016. Cette promotion lui a permis d'acquérir au fil des ans de nouvelles expériences en direction et en gestion. Grâce à ses vastes connaissances du secteur, de la gestion de l'offre et de la CCL, il peut profiter d'une compréhension complète des questions qui touchent l'industrie.

En tant que chef de file de l'industrie laitière, la CCL encadre le secteur en présidant plusieurs comités de l'industrie en plus d'offrir des conseils et de faire valoir ses connaissances pour aider à résoudre les questions actuelles et nouvelles. Elle continue aussi de promouvoir l'innovation au moyen de

divers programmes. L'industrie laitière aspire à l'excellence et est fière de fournir aux Canadiennes et aux Canadiens du lait ainsi qu'une myriade de produits laitiers de grande qualité. La CCL est investie dans le rôle fondamental qu'elle y joue pour en arriver à cette fin. Tout comme d'autres secteurs économiques, l'industrie laitière a dû faire face aux conséquences toujours présentes de la pandémie de COVID-19 et des conflits géopolitiques qui entraînent des répercussions directes sur les chaînes d'approvisionnement et les prix de produits essentiels à l'industrie, comme les aliments pour animaux, les engrais, le carburant et les matériaux d'emballage. L'industrie laitière continue de répondre promptement et avec diligence aux problèmes reliés à l'instabilité de la demande et à la pénurie de main-d'œuvre, tout en s'assurant de demeurer un pilier de l'économie canadienne.

Au cours de la dernière année, la situation économique a poussé un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens à prendre conscience du coût des produits qu'ils mettent dans leur panier d'épicerie. L'inflation a eu une incidence sur le coût de la vie de toute la population canadienne, et cela a été profondément

ressenti chez les consommateurs qui recherchent des produits laitiers nutritifs de grande qualité pour nourrir leurs familles. En raison de la hausse du coût de la vie, les consommateurs ont des questions légitimes sur le fonctionnement du système de gestion de l'offre du secteur laitier et sur le rôle joué par la CCL au sein de l'industrie. Le peuple canadien nous défie de faire mieux et nous transformons notre façon de communiquer avec lui dans le but de répondre à ses attentes. À cette fin, nous invitons les gens à s'inscrire à nos modules d'information en



ligne. Ces modules présentent une vue d'ensemble complète de notre système, les principes et le fonctionnement de la gestion de l'offre, la façon dont les prix du lait sont établis au Canada, les accords de mises en commun, les différents programmes offerts par la CCL et la façon dont nous nous assurons de faire correspondre la production à la demande.

Alors que la fin de l'année approche, la CCL se retrouve dans une excellente position financière et elle atteindra la plupart de ses objectifs pour l'année laitière. En plus de s'assurer que l'industrie laitière continue d'avoir accès aux conseils et aux services d'experts dans la prochaine année, la CCL a accordé la priorité à l'innovation, aux investissements et à la croissance du marché, au soutien et à l'administration rigoureuse du système de gestion de l'offre du secteur laitier, et à l'amélioration des communications avec le public canadien.

Pour l'avenir, nous souhaitons la bienvenue à Shikha Jain, nommée au poste de commissaire. Elle entrera en fonction le 15 septembre 2022. Son expérience en matière d'environnement et de durabilité sera un atout précieux à la CCL et à l'industrie afin de garantir que l'industrie laitière se taillera une place dans un avenir durable pour les Canadiennes et les Canadiens. Nous sommes impatients de travailler avec M^{me} Jain et de voir ce qu'elle apportera à la CCL et à l'industrie.

Nous sommes extrêmement fiers des contributions apportées par la CCL et les membres de son personnel qui, chaque jour, mettent à profit leur expertise et leurs observations pour l'industrie laitière avec efficacité, passion et dévouement. Nous sommes infiniment honorés de nous affilier à une organisation qui a à cœur le bien-être, l'avancement, l'innovation et la perspective d'un avenir prometteur pour l'industrie laitière.

Jennifer Hayes

Présidente



Benoit Basillais

Chef de la direction



L'INDUSTRIE LAIITIÈRE AU CANADA

L'industrie laitière canadienne fonctionne selon l'année laitière, qui s'échelonne du 1^{er} août au 31 juillet. La plupart des décisions en matière de politiques laitières sont prises par un comité fédéral-provincial appelé le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). L'industrie est régie par un système de gestion de l'offre qui repose sur la planification de la production intérieure, des mécanismes d'établissement des prix et le contrôle des importations. Selon les recettes agricoles, l'industrie laitière se classe au deuxième rang dans le secteur agricole canadien, juste derrière les viandes rouges.

En plus d'être réputés pour leur excellence, le lait et les produits laitiers canadiens sont aussi reconnus pour leur offre variée et leur qualité. Les normes de qualité rigoureuses instaurées dans les fermes laitières et dans les usines de transformation ainsi que l'engagement ferme à adopter de bonnes pratiques pour le bien-être des animaux et la durabilité sur le plan environnemental contribuent à cette renommée internationale.

PRODUCTION LAITIÈRE

L'industrie laitière a contribué de façon importante à l'économie canadienne pendant l'année civile 2021. Elle a généré des recettes agricoles de 7,4 milliards de dollars.

2021



9 952 FERMES AU CANADA¹

L'industrie emploie environ 16 665 personnes².



Le nombre total de vaches laitières a atteint 981 300³ vaches, avec une moyenne de 98 vaches par ferme.



Production annuelle de 396 millions de kilogrammes de matière grasse* par ferme, une production par ferme plus élevée qu'en 2020.

* Au Canada, la production laitière est exprimée en kilogrammes de matière grasse.

1 Nombre de fermes, de vaches et de génisses – agriculture.canada.ca

2 Emplois à la ferme – agriculture.canada.ca

3 Nombre de fermes, de vaches et de génisses – agriculture.canada.ca

TRANSFORMATION LAITIÈRE

Les Canadiennes et Canadiens ont accès à une panoplie de produits laitiers novateurs et de qualité. Les transformateurs laitiers canadiens ne cessent de travailler à rehausser la qualité de leurs produits laitiers et à introduire de nouveaux produits sur le marché. En outre, le Canada produit plus de 1 450⁴ variétés de fromages⁴ (lait de vache, de chèvre, de brebis et de bufflonne) et est reconnu dans le monde entier pour la qualité de ses produits.

En 2021, l'industrie de la transformation laitière a généré 16,2 milliards de dollars en produits, soit 11,6 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et des boissons.

CONSOMMATION DE PRODUITS LAITIERS

Les normes de contrôle de la qualité adoptées par l'industrie laitière canadienne sont parmi les plus rigoureuses au monde. Tous les acteurs de l'industrie travaillent ensemble pour s'assurer que la population canadienne a accès à des produits laitiers sûrs et de qualité.

La consommation de produits laitiers correspond à l'ensemble du marché canadien et comprend le secteur du détail, le secteur des hôtels, restaurants et institutions (HRI) et le

secteur de la surtransformation. Au cours de la dernière année, les consommateurs canadiens ont réduit d'un peu leur consommation de lait, de crème glacée et de fromage. Cependant, la consommation de produits laitiers riches en matière grasse, comme la crème et le beurre, a augmenté légèrement, et la consommation de yogourt a connu une forte hausse.

VENTES AU DÉTAIL

En 2021-2022, les ventes au détail des produits laitiers ont baissé comparativement à l'an dernier dans la plupart des catégories. La demande en crème de table a baissé de 4,1 % dans le secteur du détail. En outre, les ventes au détail de beurre, de lait et de fromage ont diminué de 6,6 %, de 6 % et de 5,2 % respectivement. Cette baisse pourrait s'expliquer par la hausse des ventes de produits laitiers au détail l'an dernier entraînée par la pandémie de COVID-19.

Pour en savoir plus sur la production laitière, le nombre de fermes et de vaches, la production laitière par province, la transformation laitière et la consommation de produits laitiers, consultez le site Web du [Centre canadien d'information laitière](#).

⁴ Seules les politiques liées à la production de lait de vache sont régies par la CCL. La plupart des fromages produits au Canada sont fabriqués avec du lait de vache.

**Production de lait par province
(millions de kg de matière grasse)**

Province	2020-2021	2021-2022
Terre-Neuve-et-Labrador	1,98	1,98
Île-du-Prince-Édouard	5,16	5,11
Nouvelle-Écosse	8,65	8,56
Nouveau-Brunswick	6,67	6,68
Québec	144,20	146,39
Ontario	128,86	128,35
Manitoba	17,25	17,15
Saskatchewan	12,57	12,29
Alberta	35,27	34,85
Colombie-Britannique	35,80	34,60
TOTAL	396,41	395,96



Les normes de contrôle de la qualité adoptées par l'industrie laitière canadienne sont parmi les plus rigoureuses au monde. Tous les acteurs de l'industrie travaillent ensemble pour s'assurer que la population canadienne a accès à des produits laitiers sûrs et de qualité.

2021



507 usines de transformation laitière (2022).



L'industrie emploie environ 26 388 personnes.

GOVERNANCE

La [Commission canadienne du lait](#) (CCL) est une société d'État qui a été constituée en 1966 par la [Loi sur la Commission canadienne du lait](#). Elle joue un rôle central de facilitateur auprès de l'industrie laitière.

En plus de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL est aussi régie par la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), la [Loi sur les relations de travail dans la fonction publique](#), le [Règlement sur la commercialisation des produits laitiers](#), le [Règlement sur l'exportation du fromage cheddar fort vers la CEE](#) et le [Règlement sur la salubrité des aliments au Canada](#).



LA CCL EN BREF

Créée en 1966

72 employés (au 31 juillet 2022)

Lieu : Ottawa

Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca/fr

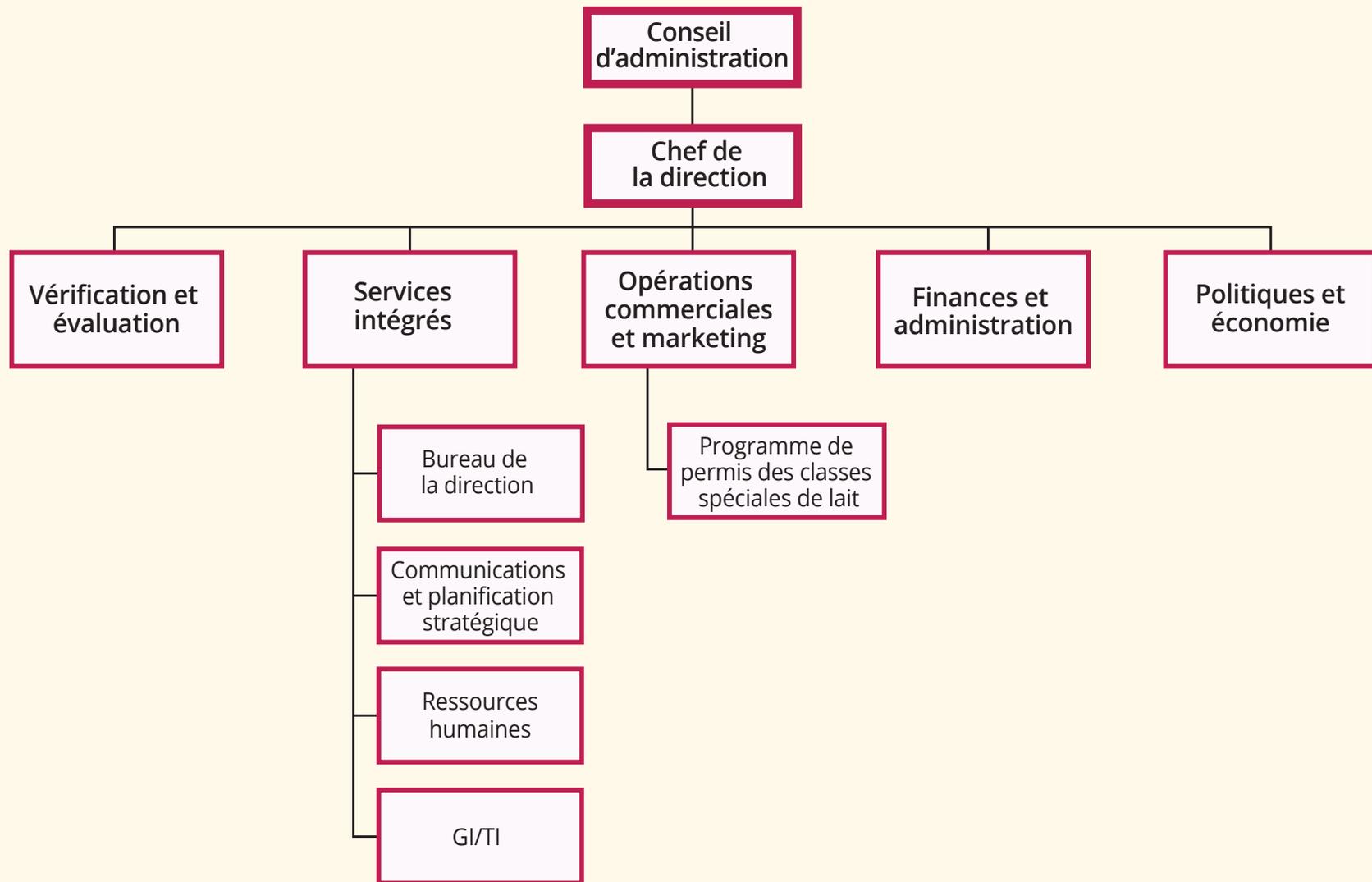
Budget administratif pour l'année laitière 2021-2022 :

10,8 M\$

Année laitière : du 1^{er} août au 31 juillet



STRUCTURE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la CCL est composé d'un président, d'un commissaire et d'un chef de la direction. Les membres du conseil sont nommés par le gouverneur en conseil et remplissent leur mandat à temps partiel ou à temps plein. Le conseil est responsable de l'intendance générale de l'organisation.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président
Bob Ingratta

Nommé le 5 février 2020 pour un mandat de deux ans, qui s'est terminé en décembre 2021.



Chef de la direction
Serge Riendeau

Nommé le 14 mai 2018 pour un mandat de trois ans. Mandat reconduit jusqu'au 30 juin 2022.



Présidente
Jennifer Hayes

Nommée le 23 décembre 2021 pour un mandat de quatre ans.



Chef de la direction
Benoit Basillais

Nommé le 4 juillet 2022 pour un mandat de quatre ans.

Le poste de commissaire a été vacant du 23 décembre 2021 au 31 juillet 2022. Une nouvelle [commissaire](#) a été nommée le 27 septembre 2022.

COMITÉS

COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification

Le Comité de vérification veille à ce que la CCL rende compte de ses activités conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Équipe de la haute direction

L'Équipe de la haute direction (EHD) discute du fonctionnement quotidien de la CCL et prend les décisions qui s'imposent.



En avant : **Chantal Paul**, directrice, Services intégrés; **Benoit Basillais**, chef de la direction.

En arrière : **Matthew Gaudreau**, directeur intérimaire, Politiques et économie; **Chantal Laframboise**, directrice, Finances et administration; **Benoit Guertin**, directeur, Vérification et évaluation; **Christine Boutin**, directrice principale, Opérations commerciales et marketing; **Richard Rancourt**, directeur adjoint, GI, TI et dirigeant principal de la sécurité.

COMITÉS DE GESTION

Comité consultatif sur les ressources humaines

Le mandat de ce comité est de conseiller l'EHD sur les priorités et les initiatives en matière de ressources humaines.

Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes

Ce comité élabore des plans d'audits internes et d'évaluations de programmes pour examiner les systèmes, les programmes et les pratiques de la CCL.

Comité sur les risques et la sécurité

Le mandat de ce comité est d'aider l'EHD à répondre aux exigences en matière de sécurité du gouvernement du Canada.

Comité sur la cybersécurité

Ce comité gère tous les aspects de la cybersécurité à la CCL.

Comité sur la santé et la sécurité au travail

Le Comité sur la santé et la sécurité au travail agit comme groupe consultatif auprès de l'EHD pour toutes les questions de santé et de sécurité des membres du personnel de la CCL.

GOUVERNANCE

Planification et rapports

À l'automne 2021, le conseil d'administration a approuvé le [Rapport annuel et les états financiers](#) de la CCL pour l'année laitière 2020-2021. En mai 2022, le conseil a approuvé le [Plan d'entreprise de la CCL](#)⁵ qui couvre la période allant de 2022-2023 à 2026-2027. Ce plan présente les orientations principales de la société de même que ses prévisions budgétaires et son plan d'emprunt. Il a été approuvé par le Conseil du Trésor le 22 juin 2022.

Vérification et évaluation

En 2021-2022, la division Vérification et évaluation de la CCL a effectué une évaluation des risques de fraude. L'objectif de cet exercice était de relever les vulnérabilités de la CCL aux fraudes internes et externes, et d'y remédier. Le rapport a été présenté et approuvé par le Comité de vérification en juin 2022.

De plus, un cadre stratégique de gestion du risque a été élaboré dans le but de fournir des orientations pour la mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion du risque à tous les échelons de l'organisation. Ce cadre favorisera ainsi l'établissement de priorités et l'affectation de ressources de manière stratégique, la prise de décisions éclairées en matière de tolérance au

⁵ Le Plan d'entreprise de la CCL est un document confidentiel. Une fois le plan approuvé par le Conseil du Trésor, un sommaire est publié.

risque et une amélioration des résultats. Il sera présenté pour approbation prochainement.

Dans le cadre du Plan d'audit triennal axé sur les risques pour 2021-2023, un contrôle de la qualité par les pairs des activités de la division Vérification et évaluation sera réalisé lors de l'année laitière 2022-2023. Le projet en est à l'étape de planification. L'évaluation des [Programmes intérieurs de saisonnalité](#) (Plan A et Plan B) est aussi en cours de préparation et commencera début 2023. Enfin, nous en sommes à créer un inventaire des contrôles essentiels afin d'avoir une vue d'ensemble des contrôles internes existants fréquemment déployés pour les activités de gestion des finances.

Assemblée publique annuelle de la CCL

La CCL a tenu une assemblée publique annuelle virtuelle le 27 janvier 2022. Cette assemblée était ouverte au public et près de 200 personnes y ont assisté, dont la plupart étaient des représentants de l'industrie laitière. La CCL a eu l'occasion de faire le bilan de ses états financiers et de ses objectifs stratégiques de la dernière année laitière et de l'année courante, et de répondre aux questions des participants. Jean-Philippe Gervais, vice-président, Services économiques et évaluation, et économiste en chef, Financement agricole Canada, ainsi que Christophe Lafougère, directeur général, groupe de consultation et de recherche Gira, ont aussi participé à l'assemblée à titre de conférenciers invités.



Le conseil d'administration de la CCL est composé d'un président, d'un commissaire et d'un chef de la direction. Il est responsable de l'intendance générale de l'organisation.

ACTIVITÉS

La Commission canadienne du lait (CCL) surveille l'évolution de la demande et rajuste le quota de production de lait pour s'assurer que les marchés canadiens sont servis en temps utile. Elle calcule le coût de production du lait et les rajustements à apporter annuellement au prix du lait, en plus de se prononcer sur le rajustement du prix de soutien du beurre pour assurer une juste rétribution aux producteurs efficaces. Elle encourage aussi le développement des marchés, offre des services d'audit et soutient l'industrie en mettant à contribution son expertise, en fournissant des services logistiques et en administrant divers programmes.

GESTION DE L'OFFRE

ÉTABLISSEMENT ET RAJUSTEMENT DU QUOTA

La CCL effectue un contrôle mensuel de la demande totale et de la production de lait. Ainsi, elle peut rajuster le quota national de production tous les mois afin de tenir compte de la variation de la demande en produits laitiers.

Besoins totaux, quota et production (millions de kg de matière grasse)

	Besoins totaux	Quota total	Production totale
2017-2018	371,94	369,17	380,03
2018-2019	383,42	380,71	379,05
2019-2020	390,90	388,12	383,75
2020-2021	400,69	397,92	396,41
2021-2022	412,2	397,01	395,96

RAJUSTEMENT DE L'OFFRE

Les Programmes intérieurs de saisonnalité pour le beurre permettent à l'industrie de continuer d'offrir un approvisionnement fiable en produits laitiers, malgré les fluctuations saisonnières de l'offre et de la demande. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes en collaboration avec le secteur privé. En général, la CCL achète et entrepose du beurre au printemps et en été, puis le revend aux transformateurs en automne. Ces achats et ces ventes sont effectués aux prix de soutien.

Le Plan C, un programme d'entreposage pour le fromage semblable aux Programmes intérieurs de saisonnalité pour le beurre, aide à gérer les fluctuations de l'offre et de la demande. Les fromages admissibles au programme sont le cheddar,

Stocks de la CCL

	Stocks d'ouverture	Achats	Ventes	Stocks de clôture
	Tonnes			
Beurre	12 680	16 465	20 441	8 704

le cheddar vieilli, la mozzarella et la mozzarella à pizza. Le programme du Plan C pour le fromage a été conçu pour aider l'industrie. La CCL achète du fromage des transformateurs et ces derniers s'engagent à racheter le produit à l'intérieur d'une période prédéterminée. Le fromage est acheté et vendu au même prix. Dans le cadre de ce programme, la CCL signe un contrat d'entreposage avec les fromagers, qui demeurent responsables de l'entreposage du produit. La CCL verse un paiement mensuel aux transformateurs pour payer les coûts d'entreposage. La durée du contrat d'entreposage dépend du type de fromage.

En juillet 2021, le CCGAL a approuvé la recommandation selon laquelle le Plan C peut être activé dans certaines circonstances, à la demande d'au moins un office provincial de mise en marché du lait et sous réserve de l'approbation du Comité des marchés. Le plafond du programme est fixé à 20 000 tonnes par année laitière. Il a été réactivé pour la période allant du 27 juillet 2021 au 31 août 2021, en vertu des modalités initialement établies pour le programme. Le Plan C demeurera accessible en vertu de

certaines conditions pour aider l'industrie en période de surplus de lait, notamment lorsque des usines ferment ou que les activités de transformation baissent.

IMPORTATIONS

Aux termes de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1995, le Canada a établi des contingents tarifaires (CT) pour une multitude de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de droits à l'importation. Avec l'appui de l'industrie, la CCL reçoit depuis 1995 le beurre importé en vertu du CT de l'OMC grâce à des permis fédéraux et l'achemine au secteur de la surtransformation par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le CT de beurre de l'OMC est de 3 274 tonnes. Environ les deux tiers de ce contingent (2 000 tonnes) sont réservés précisément pour les importations en provenance de la Nouvelle-Zélande. Au cours de l'année laitière 2021-2022, la CCL a importé la totalité de son CT de beurre de l'OMC, dont plus de 2 000 tonnes en provenance de la Nouvelle-Zélande.

REVENUS DES PRODUCTEURS

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Dans le cadre du système de gestion de l'offre, le prix que les producteurs reçoivent pour leur lait est réglementé et varie en fonction de l'utilisation finale du lait.

Après la révision des prix du lait à la ferme au Canada et de divers autres coûts associés à l'administration du système de gestion de l'offre, le prix du lait à la ferme a augmenté de 6,31 dollars par hectolitre (0,06 dollar par litre) le 1^{er} février 2022. Ce rajustement a haussé de 8,4 % en moyenne le prix du lait utilisé dans la fabrication de produits laitiers destinés aux secteurs du détail et de la restauration. La hausse des revenus des producteurs qui résulte de ce rajustement compense en partie la hausse des coûts de production entraînée par la pandémie de COVID-19. Les coûts associés aux aliments pour animaux, à l'énergie et aux engrais ont été particulièrement touchés. La CCL a aussi constaté une hausse de 5 % des coûts de transformation du lait associés notamment au conditionnement, à la main-d'œuvre et au transport. Cette hausse s'applique uniquement au beurre vendu par les fabricants dans le cadre des [programmes d'entreposage](#) de la CCL.

Pour tenir compte de ces changements, le prix de soutien du beurre que la CCL utilise dans ses Programmes intérieurs de saisonnalité a augmenté de 8,7149 dollars par kilogramme à

9,7923 dollars par kilogramme le 1^{er} février 2022. Suivez [ce lien](#) pour en savoir plus sur la façon dont le prix du lait est établi au Canada.

Le 27 mai 2022, en raison de l'inflation, les Producteurs laitiers du Canada ont demandé à la CCL d'examiner le prix que les producteurs reçoivent pour leur lait. Quoique les hausses en milieu d'exercice ne soient pas habituelles, elles peuvent être demandées par les intervenants. Dans le secteur laitier, la norme est de procéder à un rajustement de prix par année, qui entre en vigueur le 1^{er} février. La plus récente hausse en milieu d'exercice a eu lieu en 2018, à la demande des Producteurs laitiers du Canada, car l'écart entre le coût de production et les revenus des producteurs se creusait en raison, en partie, des prix mondiaux des denrées qui avaient chuté à des niveaux jamais vus.

Un important aspect du mandat de la CCL consiste à permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement. La CCL a donc accepté d'examiner la demande pour une hausse en milieu d'exercice et de déterminer s'il était justifié de hausser le prix avant l'année prochaine.

Le 21 juin 2022, après avoir passé en revue les avis exprimés par les intervenants consultés ainsi que les données économiques, la CCL a recommandé que le prix du lait à la ferme soit augmenté de 1,92 dollar par hectolitre (moins de 2 cents par litre) le 1^{er} septembre 2022. Cette hausse des revenus des

producteurs aidera à compenser les coûts de production qui grimpent en raison de l'inflation, notamment les coûts des aliments pour animaux, de l'énergie et des engrais, qui ont augmenté de 22 %, de 55 % et de 45 % respectivement depuis août 2021. Le 1^{er} septembre 2022, le prix de soutien du beurre passera donc de 9,7923 dollars à 10,0206 dollars le kilogramme. À l'automne 2022, lors de la démarche habituelle d'examen des prix, le rajustement du 1^{er} septembre sera déduit de tout rajustement prévu pour le 1^{er} février 2023.

Ce rajustement a pour effet d'augmenter d'une moyenne de 2,5 % le coût du lait utilisé pour fabriquer des produits laitiers comme le lait, la crème, le yogourt, le fromage et le beurre destinés aux secteurs du détail et des services alimentaires. En outre, la CCL a constaté une hausse des coûts des transformateurs de 2,5 % pour compenser les coûts croissants associés à l'énergie, au conditionnement, à la main-d'œuvre et au transport. Encore cette fois, cette hausse des coûts des transformateurs s'applique uniquement au beurre vendu par les fabricants dans le cadre des [programmes d'entreposage](#) de la CCL.

MISE EN COMMUN DES MARCHÉS ET DES REVENUS DES PRODUCTEURS

En tant que facilitatrice nationale, la CCL administre les trois ententes fédérales-provinciales qui encadrent le partage des revenus et des marchés parmi les producteurs laitiers canadiens.

ENTENTE GLOBALE SUR LA MISE EN COMMUN DES REVENUS DU LAIT (ENTENTE DU P10) ET PARTAGE DES MARCHÉS

Depuis juin 2020, les producteurs de partout au Canada se partagent les revenus provenant de toutes les classes de lait. Auparavant, seuls les revenus provenant des classes 5 (a), (b), (c) et (d) et des classes 4(m) et 3(d) étaient mis en commun à l'échelle nationale.

Pour les producteurs laitiers, la mise en commun des revenus est un moyen de gérer les risques financiers associés aux fluctuations des marchés intérieurs. La mise en commun des revenus provenant des ventes de lait permet aux producteurs de recevoir un prix moyen par hectolitre ou par kilogramme de composants, sur la base du total des ventes.

Grâce à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (l'Entente du P10), les producteurs peuvent aussi se partager les marchés pour la vente du lait aux transformateurs. En 2021-2022, la CCL a amorcé la révision de l'Entente du P10 en collaboration avec les signataires provinciaux pour que le texte de l'accord représente mieux les pratiques actuelles.

ENTENTES RÉGIONALES DE MISE EN COMMUN

Les [mises en commun régionales](#) sont utilisées pour partager divers coûts et programmes qui sont propres à chacune des régions. La CCL administre ces ententes au nom du secteur laitier. Il existe deux ententes de mise en commun régionale au Canada : l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (le P5) et l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (la MCLO).

Durant l'année laitière 2021-2022, les groupes de travail techniques du P5 ont élaboré une politique pour la crème excédentaire découlant des projets du programme Lait pour la croissance ainsi qu'une politique de paiement des solides non gras du P5 et ont poursuivi les discussions sur l'examen de la Politique harmonisée sur l'attribution du lait.

Au cours de l'année laitière, la CCL a continué de fournir du soutien technique aux groupes techniques de la MCLO, à leur demande. L'harmonisation des politiques et des activités entre les provinces du P5 et de la MCLO continue de progresser grâce à la tenue de discussions ouvertes sur le plan technique lors des réunions conjointes des mises en commun et du Secrétariat⁶. La revue des politiques, comme celles sur les faux positifs lors du dépistage des inhibiteurs et sur le mesurage du lait, continue de favoriser l'harmonisation des activités au sein du P5 et de la MCLO.

⁶ Le comité technique du CCGAL.

SOUTIEN À L'INDUSTRIE

COMITÉ CANADIEN DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DE LAIT

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) est le principal organisme national où sont élaborées des politiques et où sont tenues des discussions sur la production et la transformation laitières. Il est formé de représentants des offices de mise en marché du lait et des gouvernements de toutes les provinces ainsi que de représentants sans droit de vote des organisations nationales de consommateurs, de transformateurs et de producteurs. En sa qualité de présidente du CCGAL, la CCL offre leadership, conseils et analyses à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants provinciaux et nationaux.

SECRÉTARIAT, TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET SERVICES DE TRADUCTION

Durant l'année laitière 2021-2022, la CCL a coordonné près 170 réunions, webinaires et conférences téléphoniques, et a traduit près de 750 documents pour soutenir les mises en commun régionales, le CCGAL et plusieurs autres groupes de travail et comités nationaux. En raison du maintien des mesures instaurées pour lutter contre la COVID-19, les réunions de l'industrie ont été organisées, encore une fois cette année, en grande majorité sur des plateformes numériques. Cependant, les réunions en personne ont partiellement repris vers la fin de l'année, car les mesures de santé publique le permettaient.

AUDITS

Les audits externes visent surtout les entreprises qui participent au [Programme de permis des classes spéciales de lait](#) (PPCSL). L'évaluation des risques sert à cerner les entreprises qui représentent un risque élevé parmi les participants au programme. En plus des audits du PPCSL, la CCL effectue des audits auprès des entreprises qui participent au Programme d'importation pour la réexportation (PIR), administré par Affaires mondiales Canada. Cependant, en raison d'un manque de ressources, aucun audit du PIR n'a été réalisé durant cette année laitière. Au cours de l'année laitière 2021-2022, 35 audits ont été réalisés chez des participants du PPCSL, soit le même nombre d'audits que l'an passé. De nombreux audits sur place ont été annulés en raison de la pandémie de COVID-19.

Au 31 juillet 2022, les recouvrements issus des audits courants du PPCSL totalisaient 72 407 dollars. Ces fonds ont été retournés aux producteurs. Ces recouvrements sont plus bas que les moyennes obtenues par le passé, et le resteront, puisque les participants de longue date comprennent mieux les exigences du programme.

Les audits de la classe 3(d) (mozzarella pour les pizzas fraîchement préparées) ont été effectués chez 27 pizzérias indépendantes et distributeurs. Comme des audits effectués par le passé ont permis de conclure que ce secteur représente un risque faible, les cibles avaient été réduites comparativement aux années précédentes.

Les auditeurs provinciaux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario en sont à réaliser les audits conjoints. Au total, 5 audits conjoints ont été réalisés en 2021-2022, ce qui est inférieur à la cible prévue de 12 audits; ce résultat s'explique principalement par des problèmes d'horaires dus à la COVID-19. Au cours des audits conjoints, la CCL a offert son expertise précieuse et a favorisé l'uniformisation des pratiques d'audit. Dans l'ensemble, les résultats des audits ont été positifs à cet égard.

La CCL a aussi effectué les audits de l'utilisation du lait selon le principe de recouvrement de coûts dans huit provinces : Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Type d'audit	Entité auditée	But de l'audit
Partage des revenus	Offices provinciaux	Vérifier si les revenus mis en commun par les dix provinces sont complets.
Utilisation du lait	Transformateurs	Vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des composants du lait déclarés dans les classes d'utilisation et les programmes connexes (p. ex., lait pour les écoles) dans 8 provinces (T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-É., N.-B., Qc, Man., Sask. et Alb.).
Programme d'importation pour la réexportation (PIR)	Participants du PIR	Vérifier la conformité aux exigences du programme au nom d'Affaires mondiales Canada.
Classe de lait 3(d)	Distributeurs et restaurants qui utilisent de la mozzarella sur les pizzas fraîchement préparées	Vérifier la conformité aux exigences de la classe.
Programme de permis des classes spéciales de lait	Distributeurs et surtransformateurs	Vérifier la conformité aux exigences du programme.

PROGRAMMES

La Commission canadienne du lait (CCL) administre plusieurs programmes ayant trait à l'approvisionnement et à la croissance du marché au nom du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).

PROGRAMME DE PERMIS DES CLASSES SPÉCIALES DE LAIT

La CCL administre le Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL) au nom de l'industrie. Le PPCSL a été mis en œuvre en 1995 pour permettre aux surtransformateurs de demeurer concurrentiel sur le marché. Grâce au système des classes spéciales, les composants du lait (matière grasse, protéines et autres solides) destinés à la fabrication des ingrédients laitiers qui entrent dans la composition de produits surtransformés sont offerts à des prix concurrentiels. Les surtransformateurs peuvent avoir accès à ces ingrédients laitiers en obtenant un permis des classes spéciales auprès de la CCL.

Les permis de la classe 5(a) sont délivrés pour le fromage, ceux de la classe 5(b) le sont pour tous les autres produits laitiers et ceux de la classe 5(c), pour les produits laitiers utilisés comme ingrédients dans le secteur de la confiserie. Ces permis peuvent être utilisés pour s'approvisionner en ingrédients à utiliser dans la fabrication de produits alimentaires destinés aux marchés intérieur et d'exportation. Les surtransformateurs ont utilisé leur permis pour acheter l'équivalent de 54,0 millions de

kilogrammes de matière grasse pendant l'année laitière 2021-2022, ce qui représente une hausse de 18 % par rapport à l'an dernier. L'augmentation s'explique surtout par le fait qu'il y a eu des ventes additionnelles de beurre canadien et de crème canadienne pour le secteur de la surtransformation. Au 31 juillet 2022, 1 702 participants actifs étaient inscrits au programme.



CLASSE 3(d)

La classe 3(d) a été créée dans le but d'encourager les restaurants à utiliser du fromage mozzarella pour garnir les pizzas fraîchement préparées. En 2021-2022, 998 restaurants se sont inscrits au programme, qui compte maintenant 14 742 participants actifs. La quantité totale de mozzarella utilisée dans le cadre du programme pour cette année laitière se chiffre à 51,4 millions de kilogrammes comparativement à 50,4⁷ millions de kilogrammes en 2020-2021.

PROGRAMME DE MARKETING DU LAIT

La CCL s'engage encore une fois à encourager la croissance et l'innovation dans la fabrication et l'utilisation de produits et d'ingrédients laitiers grâce à son Programme de marketing du lait.

En raison des restrictions imposées durant la pandémie de COVID-19 en 2021-2022, la CCL n'a pas été en mesure de se rendre au salon professionnel de Restaurants Canada ni à d'autres événements de l'industrie et des sciences de l'alimentation. Néanmoins, la CCL a continué de promouvoir

⁷ Dans le rapport annuel de 2020-2021, il a été déclaré que 52,9 millions de kilogrammes de mozzarella avaient été utilisés dans le cadre du programme pour cette année laitière. La quantité réelle utilisée est de 50,4 millions de kilogrammes, comme susmentionné. Les quantités peuvent fluctuer au gré des déclarations des transformateurs. Ces derniers rajustent souvent leurs déclarations, jusqu'à 90 jours après avoir soumis leurs données initiales.

le Programme d'innovation laitière, le Fonds d'investissement partagé, le Programme de permis des classes spéciales de lait ainsi que les autres services qu'elle offre aux transformateurs et aux fabricants alimentaires au moyen de réunions et de présentations virtuelles.

FONDS D'INVESTISSEMENT PARTAGÉ

Le Fonds d'investissement partagé (FIP) est conçu pour aider les entreprises et les centres de technologie alimentaire admissibles à développer des produits qui stimulent la demande canadienne en produits et en ingrédients laitiers.

En 2021-2022, neuf demandes ont été présentées au FIP. Deux demandes ont été approuvées durant cette même période. Les projets approuvés comprennent des activités comme des services de consultation, la formulation de recettes, l'essai de produits et des initiatives de transfert technologique.

PROGRAMME D'INNOVATION LAITIÈRE

Le Programme d'innovation laitière (PIL) encourage la fabrication de produits nouveaux et novateurs pour le marché intérieur. Il permet d'ajouter des volumes spécifiques de lait aux quotas provinciaux afin de fournir aux entreprises qui sont admises au programme le lait dont elles ont besoin pour fabriquer des produits novateurs.

Cette année, 13 demandes ont été présentées au PIL. En date du 31 juillet 2022, trois demandes ont été approuvées par le Comité de sélection. Ces projets représentent un potentiel d'utilisation total de 37,3 millions de litres de lait sur trois ans.

Durant l'année laitière 2021-2022, des entreprises de transformation laitière à la grandeur du Canada ont utilisé environ 9,3 millions de litres de lait pour fabriquer des boissons et des fromages novateurs en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

PROGRAMME DE PAIEMENTS DIRECTS POUR LES PRODUCTEURS LAITIERS

En août 2019, l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC), a annoncé que 1,75 milliard de dollars seraient accordés aux producteurs laitiers canadiens en réponse aux répercussions de l'AECG et du PTPGP. De ce montant, 345 millions de dollars ont été offerts, durant l'exercice financier 2019-2020, en paiements directs à plus de 10 000 producteurs laitiers canadiens admissibles, détenteurs d'une licence de production laitière valide. Pour être admissibles, les producteurs doivent de plus être enregistrés auprès d'un office provincial de mise en marché du lait en date du 31 octobre chaque année. AAC a confié à la CCL le mandat d'administrer le [Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers](#) puisque cette dernière travaille de près avec les offices provinciaux de mise en marché du lait et qu'elle possède l'expertise pour exécuter ce programme. Depuis 2019, la CCL a collaboré étroitement avec AAC ainsi qu'avec les offices provinciaux de mise en marché du lait pour verser de façon rapide et efficace les paiements aux producteurs en vertu de ce programme. Le programme devrait prendre fin en 2022-2023.



À la fin de l'exercice financier 2021-2022, 96 % des producteurs laitiers canadiens admissibles s'étaient inscrits et avaient reçu leur paiement, et 98 % des fonds (460,3 millions de dollars) avaient été déboursés. À titre comparatif, en 2020-2021, 96 % des producteurs s'étaient inscrits et 98 % des fonds (459,4 millions de dollars) avaient été déboursés.

Jusqu'à maintenant, jusqu'à 1,3 milliard de dollars ont été offerts aux producteurs laitiers admissibles. Les 468 millions de dollars restants seront accordés en 2022-2023. La CCL continuera de travailler avec AAC pour verser les paiements de ce programme aux producteurs laitiers canadiens.

Dans le cadre du Budget 2022, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les secteurs soumis à la gestion de l'offre et à annoncer une indemnisation pleine et équitable pour l'Accord Canada-États-Unis-Mexique dans la mise à jour économique et financière prévue à l'automne 2022.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

Les prochaines pages présentent les buts que s'est fixés la Commission canadienne du lait (CCL) pour 2021-2022 et décrivent les objectifs, les indicateurs de rendement et les résultats qui y sont associés.

RÉALISATIONS POUR 2021-2022

La CCL a atteint la plupart de ses objectifs. Toutefois, la pandémie de COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre, les priorités changeantes de l'industrie et les forces du marché ont freiné la réalisation de certains d'entre eux.

Innovation, investissement et croissance des marchés dans le secteur laitier canadien

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
Les investissements et l'innovation ont contribué à la croissance des marchés et à la viabilité de l'industrie laitière canadienne.	La cible pour le nombre de litres de lait utilisés dans les projets existants du programme Lait pour la croissance (LPC) a été atteinte.	100 millions de litres	56,3 millions de litres	51,3 %
	La cible pour le pourcentage de matière grasse utilisée dans les projets du programme Lait pour la croissance et du Programme d'innovation laitière par rapport aux quotas a été atteinte.	0,5 % par année	Quota : 397,01 M de kg LPC : 2,05 M de kg, 0,52 % du quota	100 %
	Les prévisions du surplus structurel de solides non gras (SNG) ont été établies et révisées.	Les prévisions révisées ont été présentées au conseil d'administration.	La révision a été effectuée. Surplus de SNG de 144 M.	100 %

Innovation, investissement et croissance des marchés dans le secteur laitier canadien (suite)

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
	L'évaluation de programme a été réalisée.	Programmes intérieurs de saisonnalité	Reporté à l'an prochain.	0 %
	Les révisions ou les modifications ont été apportées aux programmes pour en améliorer l'efficacité.	Programme de permis des classes spéciales de lait	Une analyse a été réalisée et des discussions sont en cours avec les intervenants de l'industrie.	60 %

Soutien de la CCL envers le système de gestion de l'offre du secteur laitier

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
Soutenir l'industrie laitière canadienne alors qu'elle s'adapte aux mutations du marché dans le contexte de la gestion de l'offre.	Des outils ont été élaborés et adaptés pour mieux servir l'industrie.	2	Le site Web de mise en commun a été complètement refait. Des rapports supplémentaires sont à la disposition du personnel technique de mise en commun.	100 %
	Une ébauche de la nouvelle version de l'entente du P10 a été rédigée.	s.o.	La CCL attend que les signataires provinciaux présentent leurs commentaires sur la deuxième ébauche de la version révisée de l'entente.	s.o.
	La CCL a reçu du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) le mandat de commencer à moderniser le Plan national de commercialisation du lait (PNCL).	s.o.	Reporté à l'an prochain.	s.o.

Soutien de la CCL envers le système de gestion de l'offre du secteur laitier (suite)

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
	La CCL a fait le suivi du progrès réalisé par les provinces en ce qui concerne les modifications réglementaires qu'elles doivent apporter.	s.o.	Des discussions sur les modifications réglementaires ont été tenues toute l'année avec les autorités provinciales.	100 %
	La CCL a l'appui du ministère approprié pour modifier le Règlement sur la commercialisation des produits laitiers (RCPL).	s.o.	La CCL continue de communiquer avec les ministères appropriés pour explorer les modifications qui doivent être apportées au RCPL.	50 %
	La cible pour le nombre d'intervenants inscrits aux modules de formation en ligne a été atteinte.	20	48	100 %

Soutien de la CCL envers le système de gestion de l'offre du secteur laitier (suite)

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
	La CCL a tenu des séances d'information sur la gestion de l'offre à l'intention de l'industrie et du gouvernement.	5	11 séances d'information ont été tenues, dont : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation au Bureau de la ministre sur l'établissement des prix et l'indexation • Présentation aux organismes centraux sur le rôle de la CCL • Présentation au Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) sur l'établissement des prix et le coût de production (CdP) • Séance d'information sur l'indexation du CdP à AAC 	100 %

Administration du système de gestion de l'offre de lait

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
Un système de gestion de l'offre bien administré et sensible aux signaux.	L'enquête sur le coût de production (CdP) a été actualisée et réalisée. Elle a été publiée sur le site Web de la CCL et rendue accessible pour l'établissement du prix de soutien.	L'enquête a été publiée.	Les résultats du CdP ont été publiés sur le site Web de la CCL à l'automne 2021.	100 %
	Les critères entourant les circonstances exceptionnelles ont été examinés en consultation avec l'industrie et modifiés au besoin.	Les critères révisés ont été communiqués à l'industrie.	Les critères révisés ont été communiqués à l'industrie en juillet 2022.	100 %
	Le prix de soutien du beurre a été revu et mis à jour au besoin, et le nouveau prix de soutien est entré en vigueur le cas échéant.	Le nouveau prix de soutien a été communiqué.	Le prix de soutien du beurre a été rajusté le 1 ^{er} février 2022. Un deuxième rajustement au prix de soutien du beurre a été annoncé en juin et entrera en vigueur le 1 ^{er} septembre 2022.	100 %

Administration du système de gestion de l'offre de lait (suite)

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
	Les auditeurs de la CCL utilisent la version révisée des Normes nationales d'audit de l'utilisation du lait (NNAUL).	Tous les audits sont réalisés conformément aux nouvelles Normes nationales d'audit de l'utilisation du lait (NNAUL).	Conformité totale	100 %
	Nombre d'audits	161 AUL, 27 des programmes de l'industrie, 35 du PPCSL, 12 audits conjoints, 3 du PIR, 10 du partage des revenus, 30 de la classe 3(d), 1 audit interne et 1 évaluation de programme	Atteint pour tous les types d'activités, cependant, en raison d'un manque de ressources, aucun audit du PIR n'a été réalisé durant cette année laitière.	94 %
	Le délai entre la réception des données des mises en commun et le transfert de fonds a été respecté.	8 jours maximum.	Atteint tous les mois.	100 %
	Le délai entre la réception des données des mises en commun et l'attribution du quota a été respecté.	8 jours maximum.	Atteint tous les mois.	100 %

Administration du système de gestion de l'offre de lait (suite)

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
	Les prévisions de la demande correspondent à la demande réelle.	Plus ou moins 2 % de la demande réelle.	<p>Les prévisions de la demande ont été révisées deux fois cette année après des fluctuations observées dans le marché.</p> <p>Les prévisions sont actuellement à 0,53 % de la demande réelle (depuis janvier 2022).</p>	100 %
	Les stocks de beurre des mois de juin et de décembre sont conformes aux besoins du marché.	Importer du beurre au besoin.	Les prévisions de juin sont conformes, avec une petite différence de 863 tonnes de beurre.	100 %
	Le contingent tarifaire pour le beurre de l'Organisation mondiale du commerce a été importé.	3 274 tonnes	Beurre importé.	100 %



La CCL a atteint la plupart de ses objectifs. Toutefois, la pandémie de COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre, les priorités changeantes de l'industrie et les forces du marché ont freiné la réalisation de certains d'entre eux.



Excellence organisationnelle

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
La CCL est organisée et a les ressources nécessaires pour continuer à mobiliser et à motiver les employés à offrir les programmes et les services pour appuyer l'industrie laitière dans l'avenir.	Le plan de relève est actualisé.	Janvier 2022	Le conseil d'administration a approuvé le Plan de relève en mars 2022.	100 %
	Les mesures prévues dans le Plan de la main-d'œuvre sont mises en œuvre conformément à l'échéancier du plan.	Les mesures ont été mises en œuvre.	Les mesures de dotation et de classification respectent l'échéancier.	100 %
	L'évaluation des besoins pour la nouvelle application des opérations commerciales est terminée et le développement est commencé.	L'évaluation des besoins est terminée.	L'évaluation des besoins est terminée, un outil de planification des ressources d'entreprise a été sélectionné et acheté. La configuration et le développement ont commencé.	100 %
	De nouveaux rapports ont été créés.	4 nouveaux rapports	Nombre de rapports ont été créés pour le PPCSL afin de faire le suivi de l'état des rapprochements.	100 %

Excellence organisationnelle (suite)

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2021-2022	Cible pour 2021-2022	Résultats	% de réalisation
	De nouvelles fonctions d'Euclid ont été mises en œuvre.	4 fonctions d'Euclid	<p>Modifications au CdP</p> <p>Les calculs de mise en commun ont été intégrés à Euclid.</p> <p>Les prévisions ont été ajoutées à Euclid.</p>	100 %
	Les tableaux de bord pour les données de ressources humaines et de finances ont été créés.	1 tableau de bord a été créé.	Le tableau de bord est en cours de développement, il sera terminé d'ici la fin d'août 2022.	40 %

BUTS POUR 2022-2023

Les objectifs de rendement de la CCL pour 2022-2023 sont fondés sur les thèmes stratégiques et les buts quinquennaux qui ont été présentés dans son plan d'entreprise.

DOMAINE PRIORITAIRE DE RÉSULTAT			
1. Appui à la pérennité de l'industrie laitière canadienne			
BUTS SUR 5 ANS	En 2027, la CCL a aidé l'industrie à développer des marchés à valeur ajoutée pour les solides non gras.		
Stratégie 1.1 : Favoriser des initiatives de l'industrie pour rééquilibrer la croissance de la demande en solides non gras par rapport à celle de la matière grasse.			
ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	Appuyer les initiatives de l'industrie visant à développer des marchés à valeur ajoutée pour les protéines et autres solides du lait.	La CCL a aidé l'industrie à déterminer des stratégies pour développer des marchés à valeur ajoutée pour les solides non gras, et a soutenu leur mise en œuvre.	3 stratégies
		La CCL présente à l'industrie des prévisions sur la demande en solides non gras tous les six mois.	1 présentation à l'été et 1 à l'hiver.

DOMAINE PRIORITAIRE DE RÉSULTAT

2. Appui au système de gestion de l'offre du secteur laitier canadien

**BUTS SUR
5 ANS**

En 2027, le système canadien de gestion de l'offre continue de fonctionner de façon optimale.

Stratégie 2.1 : Obtenir, produire et diffuser des données et des analyses fiables pour les intervenants de l'industrie laitière.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	L'industrie et les gouvernements ont accès à des données et analyses à valeur ajoutée sur les marchés laitiers en temps opportun pour prendre leurs décisions.	Une publication sur les tendances du marché à l'intention de l'industrie et des gouvernements a été créée et est publiée en ligne tous les mois.	La publication est affichée mensuellement.

Stratégie 2.2 : Fournir un leadership à l'industrie alors qu'elle adapte le cadre juridique de la gestion de l'offre aux conditions actuelles.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	Les règles de la gestion de l'offre sont claires, actualisées et pertinentes.	Les signataires se sont entendus sur une version définitive du nouvel accord de partage des revenus et des marchés à l'échelle nationale. La CCL a reçu du CCGAL le mandat de commencer à moderniser le Plan national de commercialisation du lait (PCNL).	Sans objet Une nouvelle version du PNCL a été signée par les provinces et la CCL.

Stratégie 2.3 : Améliorer la compréhension qu'ont les intervenants et le public du système de gestion de l'offre du secteur laitier canadien et du rôle de la CCL.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	Une meilleure compréhension par les intervenants et la population canadienne du rôle de la CCL dans le système de gestion de l'offre.	Trente-cinq personnes se sont inscrites aux modules de formation en ligne. Trois outils de communication pour les consommateurs canadiens ont été créés et diffusés.	35 3 outils

DOMAINE PRIORITAIRE DE RÉSULTAT

2. Appui au système de gestion de l'offre du secteur laitier canadien

**BUTS SUR
5 ANS**

En 2027, le système canadien de gestion de l'offre continue de fonctionner de façon optimale.

Stratégie 2.4 : Veiller à ce que les producteurs efficaces reçoivent une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> Les producteurs reçoivent une juste rétribution. Les calculs de mise en commun des revenus sont justes et faits en temps opportun. 	<p>Le prix de soutien du beurre est examiné et révisé au besoin. Le nouveau prix de soutien du beurre est en vigueur, le cas échéant.</p> <p>Nombre d'audits</p> <p>Le calcul et les transferts de fonds et de données sont faits à temps, tous les mois.</p>	<p>Le prix de soutien est revu au besoin.</p> <p>188 AUL, 35 du PPCSL, 8 audits conjoints, 3 du PIR, 10 du partage des revenus, 20 de la classe 3(d), 1 audit interne et 1 évaluation de programme</p> <p>8 jours maximum.</p>

Stratégie 2.5 : S'assurer que la production canadienne de lait correspond à la demande, y compris lors de situations imprévues.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement opportun et suffisant de produits laitiers sur le marché intérieur. Allocation de quota juste et en temps opportun pour répondre à la demande. 	<p>Délai entre la réception des données des mises en commun et l'allocation de quota.</p> <p>Prévision de la demande par rapport à la demande réelle.</p> <p>Importations du contingent tarifaire de beurre de l'OMC.</p>	<p>8 jours maximum.</p> <p>Plus ou moins 2 % de la demande réelle.</p> <p>3 274 tonnes</p>

DOMAINE PRIORITAIRE DE RÉSULTAT
3. Poursuite de l'excellence organisationnelle

BUTS SUR 5 ANS En 2027, la CCL a les ressources pour offrir des programmes et services pertinents.

Stratégie 3.1 : Améliorer la façon dont nous attirons, développons et maintenons en poste un effectif complet, diversifié, inclusif et doté des habiletés nécessaires.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> Un milieu de travail diversifié et inclusif qui favorise le développement du personnel. 	Le niveau de satisfaction du personnel quant aux questions liées à la diversité et à l'inclusion dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux demeure supérieur à 85 %.	Supérieur à 85 %.
	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la culture organisationnelle de la CCL. 	<p>Une nouvelle stratégie de dotation a été élaborée et est appliquée.</p> <p>La CCL a organisé trois activités qui contribuent à la préservation de la culture de la CCL.</p>	<p>1 nouvelle stratégie de dotation.</p> <p>3 activités</p>

Stratégie 3.2 : Mobiliser les services et les outils informatiques pour rendre la CCL plus efficace.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	Des systèmes et des outils informatiques adaptés aux besoins changeants de la CCL et de l'industrie.	Les partenaires des Opérations commerciales ont accès à leurs données en ligne.	50 % des partenaires
		Les nouvelles demandes au Programme de permis des classes spéciales de lait sont déposées en ligne.	90 % des nouvelles demandes.
		Les ventes au détail sont téléversées automatiquement toutes les semaines dans une base de données et le personnel de la CCL peut y accéder pour effectuer des analyses économiques.	Les ventes hebdomadaires sont téléversées.

DOMAINE PRIORITAIRE DE RÉSULTAT
3. Poursuite de l'excellence organisationnelle

BUTS SUR 5 ANS En 2027, la CCL a les ressources pour offrir des programmes et services pertinents.

Stratégie 3.3 : Rehausser le profil des questions environnementales au sein de la CCL.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	Une empreinte écologique réduite à la CCL.	Le Comité vert a fait des recommandations pour améliorer l'empreinte écologique de la CCL, notamment en ce qui concerne un programme de recyclage et de compostage. Une politique écologique a été élaborée et mise en œuvre.	Le programme de compostage et de recyclage a été lancé. Une politique écologique a été élaborée et mise en œuvre.

Stratégie 3.4 : Rendre plus efficace l'administration des programmes de la CCL.

ANNÉE	OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLES POUR 2022-2023
2022-2023	Une administration plus efficace du Programme de permis des classes spéciales de lait.	Le processus de dépôt des demandes a été simplifié. Le processus de rapprochement a été simplifié.	Réduction du temps de traitement par 50 %. Réduction du temps requis pour effectuer les rapprochements par 50 %.



REVUE FINANCIÈRE

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

L'exposé et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la [Commission canadienne du lait](#) (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2022 et devraient être lus à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel de la CCL.

RÉSULTATS DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL (PERTE)

Ventes intérieures et coûts des ventes

	Pour l'exercice terminé le 31 juillet		
(en milliers)	2022	2021	Variation (\$)
Ventes	207 004 \$	221 841 \$	(14 837) \$
Coût des marchandises vendues	203 767 \$	215 240 \$	(11 473) \$
Frais de transport et de possession	2 082 \$	3 467 \$	(1 385) \$
Charges financières	200 \$	131 \$	69 \$
Marge brute (perte) sur les ventes au Canada	955 \$	3 003 \$	(2 048) \$

La Commission canadienne du lait (CCL) achète et vend du beurre pour équilibrer l'approvisionnement en produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année.

La CCL achète du beurre en vrac en vertu du Plan A par l'entremise des Programmes intérieurs de saisonnalité. Elle vend

ce beurre aux transformateurs lorsque la demande intérieure saisonnière augmente. Cette année, il y a eu peu d'activités en Plan A. La CCL a vendu 126 tonnes de beurre du Plan A comparativement à 1 849 tonnes l'an dernier, ce qui représente une baisse des revenus de 13,33 M\$.

Par l'entremise des programmes intérieurs de saisonnalité, la CCL achète aussi du beurre des transformateurs dans le cadre du Plan B, et ces derniers doivent ensuite le racheter dans un délai prédéterminé. Cette année, la CCL a vendu 20 315 tonnes de beurre du Plan B comparativement à 20 319 tonnes l'an dernier. La hausse des revenus de 3,23 M\$ s'explique principalement par l'augmentation du prix de soutien du beurre entrée en vigueur en février 2022.

La CCL continue d'importer 3 274 tonnes de beurre pour respecter l'engagement du Canada envers l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette année, les revenus en provenance des ventes de beurre importé ont totalisé 25,99 M\$, ce qui représente une diminution de 4,73 M\$ comparativement à l'an dernier. Cette baisse est attribuable à de plus faibles quantités de produits vendus cette année en raison de fluctuations dans les soldes d'ouverture et de clôture comparativement à l'an dernier. Ces produits sont achetés par la CCL aux prix en vigueur dans le monde et dirigés en grande partie vers l'industrie de la surtransformation par l'entremise des fabricants de beurre.

Au cours de l'année laitière 2021-2022, le total des revenus provenant des ventes intérieures a diminué de 14,84 M\$ ou 7 % par rapport à l'an passé. Cette baisse s'explique surtout par les revenus plus faibles générés par le beurre importé et le beurre du Plan A, qui ont été partiellement compensés par la hausse des revenus en Plan B. Cette année, la CCL a généré une marge brute sur les ventes au Canada plus faible que celle de l'an dernier. L'an passé, les profits étaient plus élevés, car le beurre du Plan A avait été acheté à un prix inférieur au prix de soutien et avait été revendu à profit. Il importe de noter que les frais de transport et de possession ainsi que les charges financières pour les Programmes intérieurs de saisonnalité continuent d'être entièrement recouvrables auprès du marché et des producteurs grâce au financement provenant des mises en commun. Par conséquent, l'incidence des activités intérieures sur le résultat global total est limitée à l'écart entre les recettes provenant des ventes et le coût des ventes.

AUTRES PRODUITS

Autres produits

(en milliers)	Pour l'exercice terminé le 31 juillet		
	2022	2021	Variation (\$)
Financement provenant des mises en commun	10 276 \$	11 411 \$	(1 135) \$
Financement par le gouvernement du Canada	4 525 \$	4 748 \$	(223) \$
Services professionnels	1 459 \$	776 \$	683 \$
Total des autres produits	16 260 \$	16 935 \$	(675) \$

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché, et sert à financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'enquête annuelle sur le coût de production, les frais de possession des stocks de beurre de la CCL en Plan A et en Plan B, les coûts du programme du Plan C ainsi que toute dépense recouvrable engagée par les comités de l'industrie.

Le financement a diminué comparativement à l'an dernier principalement puisque moins de fonds ont été perçus auprès du marché pour les frais de possession associés aux stocks de beurre des Plans A et B.

Le financement provenant du gouvernement du Canada représente le financement reçu par l'entremise des crédits parlementaires. La baisse par rapport à l'an dernier s'explique par des crédits parlementaires supplémentaires accordés l'an passé pour financer la hausse des dépenses salariales et le paiement du salaire rétroactif accumulé à la suite de la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

Les services professionnels comprennent les revenus associés aux audits de l'utilisation du lait et à l'indemnisation reçue pour l'administration du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. La hausse des revenus provenant des services professionnels cette année s'explique surtout par le fait que la CCL a obtenu un nouveau contrat provincial d'audit de l'utilisation du lait.

Charges opérationnelles et frais d'administration

(en milliers)	Pour l'exercice terminé le 31 juillet		
	2022	2021	Variation (\$)
Charges opérationnelles			
Initiatives de l'industrie	717 \$	2 200 \$	(1 483) \$
Enquête sur le coût de production	892 \$	877 \$	15 \$
Coût du programme du Plan C	1 218 \$	1 213 \$	5 \$
Autres charges (recouvrements)	106 \$	4 \$	102 \$
Total des charges opérationnelles	2 933 \$	4 294 \$	(1 361) \$
Frais d'administration			
Salaires et avantages du personnel	8 164 \$	7 998 \$	166 \$
Autres frais d'administration	2 057 \$	1 900 \$	157 \$
Total des frais d'administration	10 221 \$	9 898 \$	323 \$
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	13 154 \$	14 192 \$	(1 038) \$

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Le poste *Initiatives de l'industrie* comprend des dépenses relatives aux divers programmes qui profitent à l'industrie, comme le Fonds d'investissement partagé (FIP) et l'Initiative pour le

développement de la main-d'œuvre (IDM). Cette année, moins de dépenses ont été engagées dans les deux programmes.

Le poste *Enquête sur le coût de production* comprend des dépenses relatives à l'enquête annuelle sur le coût de production. La CCL utilise les résultats de cette enquête pour établir les prix de soutien.

Les coûts du programme du Plan C comprennent les coûts d'entreposage, d'assurance et d'intérêt engagés pour le fromage acheté dans le cadre de ce programme.

Les autres charges (recouvrement) comprennent principalement des crédits provenant de la contribution de la CCL à l'enquête sur le coût de production, des frais engagés par la CCL au nom des mises en commun du lait et des frais bancaires pour les comptes des mises en commun. Ce poste comprend aussi des montants qui représentent des gains ou des pertes non réalisés sur des contrats de change non exécutés en date de l'état de la situation financière qui varient suivant les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de la période.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Le total des frais d'administration s'élève à 10,22 M\$ comparativement à 9,90 M\$ l'an passé. Les salaires et avantages sociaux des employés, qui s'élèvent à 8,16 M\$, représentent la majeure partie des frais d'administration. Les autres frais d'administration sont composés surtout de l'amortissement de

l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location des bureaux, des services professionnels et spécialisés ainsi que des frais de soutien administratif.

DISTRIBUTION AUX AGENCES ET OFFICES PROVINCIAUX

Le poste *Distribution aux agences et offices provinciaux* représente le transfert du profit provenant des Programmes intérieurs de saisonnalité. Puisque les producteurs laitiers sont responsables du financement de ces programmes, tout profit est transféré aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait qui, à leur tour, distribuent ces fonds aux producteurs de lait. Le transfert pour 2021-2022 est de 0,26 M\$ comparativement à 3,3 M\$ l'an passé.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Stocks

La valeur des stocks à la fin de l'année s'élevait à 85,24 M\$, comparativement à une valeur de 110,70 M\$ à la fin de l'an dernier.

Les stocks de beurre de la CCL ont atteint 8 705 tonnes à la fin de l'année, ce qui représente une diminution de 4 034 tonnes comparativement à l'an dernier. Les stocks de beurre ont diminué en raison d'un moins grand nombre d'achats au printemps comparativement à l'an dernier.

Accords de rachat du Plan C

La CCL administre le Plan C pour le fromage, un programme d'entreposage et de rachat, au nom du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Lorsque le programme est activé, les transformateurs peuvent vendre des fromages admissibles à la CCL par l'entremise d'accords de rachat qui obligent les transformateurs à racheter le fromage au même prix et avant une date déterminée.

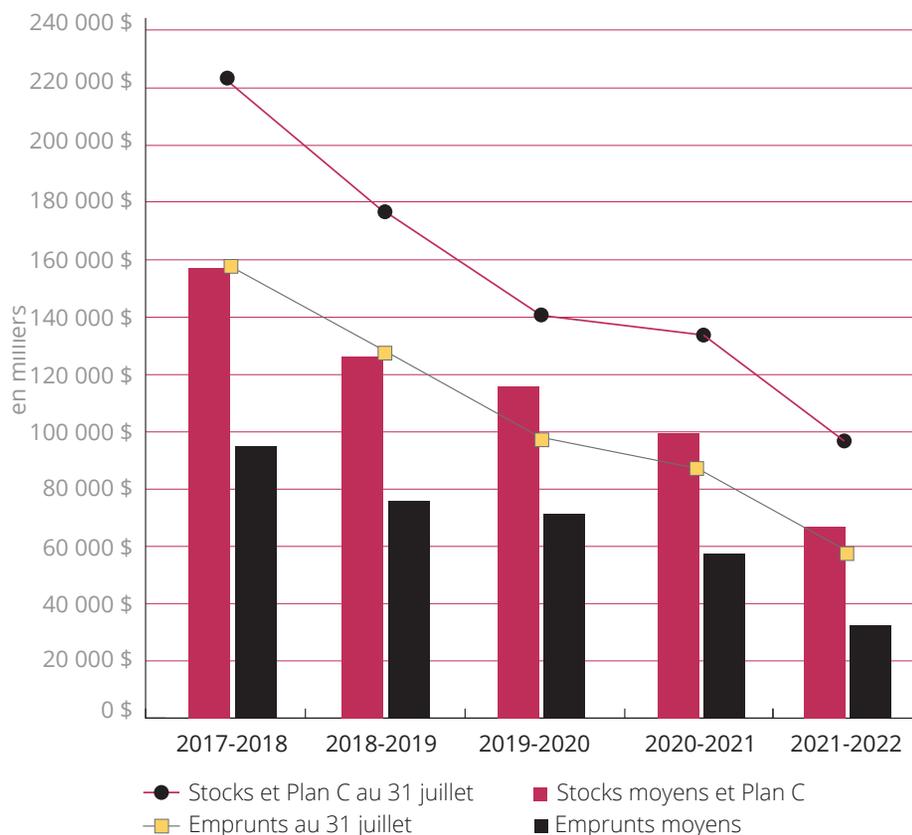
En vertu des normes nationales d'information financière (IFRS), la CCL doit comptabiliser ces achats en tant qu'actif financier plutôt que comme des stocks, car d'un point de vue comptable, le transfert du contrôle est réputé ne pas avoir eu lieu. Cet actif

financier est déclaré au poste *Accords de rachat en Plan C* dans l'état de la situation financière. Le fromage est considéré comme étant détenu en garantie de l'actif financier. Au 31 juillet 2022, le solde des accords de rachat en cours du Plan C s'élevait à 10,09 M\$ comparativement à 18,93 M\$ au 31 juillet 2021. La quantité de fromage détenue en garantie pour ces accords de rachat totalisait 1 121 tonnes au 31 juillet 2022. Cette baisse s'explique par l'échéance de nombreux contrats, ce qui a entraîné le rachat des stocks sous-jacents.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Il existe une corrélation directe entre les variations du solde des emprunts auprès du gouvernement du Canada et les variations du solde total des stocks et de la valeur des accords de rachat du Plan C, car ces actifs sont financés par les prêts. Le solde des emprunts auprès du gouvernement du Canada est passé de 85,82 M\$ à la fin de l'année précédente à 56,64 M\$ à la fin de l'année courante. Le graphique à la prochaine page illustre la corrélation entre les variations du solde des emprunts non remboursés et les variations du solde total des stocks et des accords de rachat du Plan C au cours des cinq dernières années.

Comparaison des stocks et du Plan C avec les emprunts



déterminé les principaux facteurs de risque auxquels elle est exposée, puis elle a établi des politiques et des procédures pour les gérer et les atténuer.

La CCL a dressé un profil des risques de l'entreprise qui est revu et mis à jour par la direction au moins une fois par année. Il est actualisé au besoin durant l'année et le dernier examen a été effectué en mars 2021 pour l'année laitière 2021-2022 et en février 2022 pour l'année 2022-2023. Le profil définit les principaux risques associés aux activités commerciales et opérationnelles de la CCL. Il sert également à évaluer la probabilité et les répercussions potentielles de l'occurrence d'un risque et définit des mesures d'atténuation pour éviter ou réduire le risque. Le profil est utilisé durant le processus annuel de planification de l'organisation pour veiller à ce que les domaines et les activités à haut risque reçoivent une attention particulière. Le conseil d'administration et l'Équipe de la haute direction (EHD) partagent la responsabilité de la gestion du risque. Chaque partie joue un rôle fondamental dans le processus de gestion des risques de la CCL. Le conseil d'administration veille à ce que la direction détermine et gère les risques d'entreprise de la CCL, et qu'elle en fasse un suivi. Il est chargé de fournir une direction claire sur le niveau de tolérance à adopter face au risque et il approuve le profil des risques d'entreprise. Les membres du conseil d'administration sont tenus informés de tout changement au profil des risques par l'entremise de séances d'information trimestrielles. Au

GESTION DU RISQUE

Comme c'est le cas pour toute organisation, la CCL est soumise aux risques associés à ses opérations courantes. Elle a

moins une fois tous les trimestres, le Comité de vérification de la CCL effectue le suivi de ces risques et des progrès quant à la mise en place des diverses mesures d'atténuation. L'EHD a la responsabilité d'évaluer les principaux domaines de risque de la CCL et de s'assurer que des contrôles appropriés et des stratégies d'atténuation sont en place pour gérer efficacement ces risques. Ce rôle comprend la promotion des mesures de sensibilisation aux risques et la communication à cet effet au sein de l'organisation.

Le risque lié au marché est difficile à gérer, car il est imprévisible. Les activités de la CCL sont influencées par de nombreux facteurs externes tels que les conditions du marché mondial, l'évolution des pourparlers du commerce international sur l'agriculture, les tendances du marché intérieur et les fluctuations de l'offre et de la demande. La CCL répond à ces risques en mettant en place de saines pratiques de gestion, en embauchant et en maintenant en poste des employés compétents et en se tenant au fait des tendances commerciales et politiques pouvant se répercuter sur ses opérations. Elle compose avec la volatilité des marchés mondiaux en achetant stratégiquement du beurre importé par appel d'offres ou par l'entremise d'offres concurrentielles d'importateurs de confiance.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie subisse des pertes financières parce qu'une autre partie n'a pas respecté ses propres obligations financières. La CCL gère ce risque provenant des clients en vendant un produit après paiement. Elle utilise

aussi d'autres stratégies, comme celle de faire uniquement affaire avec des clients solvables. Elle peut également être exposée au risque de crédit lorsqu'elle détient des contrats de change. Elle gère ce risque en ne concluant des contrats de change qu'avec de grandes institutions financières canadiennes.

FUTURES MODIFICATIONS AUX NORMES COMPTABLES

Le Conseil des normes comptables internationales a plusieurs projets en cours, dont certains pourraient avoir des répercussions sur l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la CCL. La direction continue de surveiller les projets amorcés ou proposés, en examinant les modifications qui pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière de la CCL.

La CCL n'a adopté aucune norme de comptabilité IFRS nouvelle ou révisée dans l'année laitière courante. Les normes de comptabilités IFRS publiées, mais pas encore en vigueur sont abordées plus en détail à la Note 3.

QU'APPORTERA DEMAIN ?

En plus de contribuer à la prospérité et à la viabilité de l'industrie laitière canadienne, les activités de la CCL sont alignées sur les priorités énoncées dans la plus récente [lettre de mandat](#) de la présidente de la CCL.

La CCL continuera de travailler de près avec ses partenaires de l'industrie et avec Agriculture et Agroalimentaire (AAC) pour assurer la pérennité de l'industrie laitière du Canada, qui fait office de pilier économique dans nombre de collectivités rurales partout au pays.

L'un des principaux défis que l'industrie devra surmonter dans les prochaines années est la hausse notable des solides non gras (SNG) excédentaires sur le marché canadien. La CCL continuera d'offrir soutien et leadership pour développer les marchés à valeur ajoutée pour les SNG en encourageant les initiatives de l'industrie dont le but est de faire croître l'utilisation de SNG. La CCL s'assurera aussi que l'industrie a accès à

des prévisions périodiques et à jour de la demande et de la production de SNG.

La CCL continuera d'offrir à l'industrie le soutien et l'information dont elle a besoin pour s'adapter aux nouvelles réalités qui découlent des accords commerciaux internationaux et des tendances du marché. Pour ce faire, elle produira des données et analyses fiables et elle favorisera une prise de décisions informée, l'harmonisation des politiques et la simplification des mécanismes de gestion de l'offre, en collaboration avec les partenaires de l'industrie.

La CCL adaptera ses outils de communication afin d'améliorer la compréhension qu'ont l'industrie et le public du système canadien de gestion de l'offre et d'émettre des communications claires relativement à la façon dont les prix du lait à la ferme sont établis.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et l'adaptation aux changements climatiques demeurent des priorités urgentes pour le gouvernement. En tant que société d'État, la CCL examinera comment elle peut soutenir les initiatives qui réduisent l'empreinte écologique du secteur laitier dans le cadre de son mandat.

Dans le cadre de sa stratégie pour lutter contre les changements climatiques, le gouvernement fédéral a annoncé dans son Budget 2021 que les sociétés d'État du Canada devaient faire



preuve de leadership en matière de climat en adoptant les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), ou des normes plus rigoureuses et acceptables, comme élément de leur rapport d'entreprise. Dans la prochaine année, la CCL commencera son examen des normes afin de mieux comprendre les exigences et les répercussions qui en découlent. La CCL a l'intention de commencer à faire rapport sur les risques liés au climat dans son rapport annuel 2024-2025.

Pour mieux servir l'industrie à l'avenir, la CCL a effectué un examen de ses besoins en personnel en 2021-2022. Cet examen a permis de créer un plan en matière de ressources humaines qui comprend un plan de relève actualisé pour les postes clés ainsi que des stratégies pour attirer les employés et les maintenir en poste. La CCL en est à mettre en œuvre les diverses mesures détaillées dans le plan de ressources humaines.

Pour donner suite aux changements apportés au milieu de travail en réponse à la pandémie de COVID-19, la CCL a instauré un modèle de travail hybride pour son personnel en juin 2022. Nous surveillerons cette nouvelle approche pour nous assurer qu'elle nous permet de continuer de servir l'industrie et de fournir un milieu productif, sûr, diversifié et inclusif à nos employés.

CYBERSÉCURITÉ

Le nouvel environnement de travail hybride a amené la CCL à considérer d'autres aspects pour améliorer, sur le plan de la sécurité, le milieu de travail des employés, tant à la maison qu'aux bureaux. La société remercie Services partagés Canada et le Centre canadien pour la cybersécurité pour leur expertise en matière de surveillance des cybermenaces et d'intervention. Alors qu'elle déplace certains de ses services vers un environnement informatique infonuagique pour mieux servir ses partenaires et ses clients, la CCL se conforme à toutes les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor pour assurer la sécurité de ses opérations.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers de la Commission canadienne du lait et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel incombe à la direction. Ces états ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la direction, le cas échéant. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états.

Pour s'acquitter de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion auxquels elle se fie, qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et pratiques contribuent à la bonne conduite des affaires, à l'exactitude des registres comptables, à la préparation en temps opportun d'informations financières fiables et au respect des politiques et des obligations légales de la CCL. Ce processus comprend la communication et l'application continue du Code d'éthique de la CCL.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de maintien de systèmes de contrôle appropriés et de qualité de l'information financière. Les auditeurs internes et externes de la CCL peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la CCL ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.



Benoit Basillais, chef de la direction



Chantal Laframboise, directrice
Finances et administration

Ottawa, Canada
Le 28 septembre 2022



“

La responsabilité des états financiers de la Commission canadienne du lait et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel incombe à la direction.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission canadienne du lait (la « CCL »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2022, et l'état des résultats et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers cijoints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CCL au 31 juillet 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du

présent rapport. Nous sommes indépendants de la CCL conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard..

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CCL à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CCL ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CCL.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CCL;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CCL à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CCL à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission canadienne du lait dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements, les règlements administratifs de la Commission canadienne du lait ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission canadienne du lait dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission canadienne du lait aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission canadienne du lait à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Bernard', written in a cursive style.

Sophie Bernard, CPA, CGA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 28 septembre 2022



Commission canadienne du lait

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	En date du	
	<u>31 juillet 2022</u>	<u>31 juillet 2021</u>
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	3 \$	136 \$
Clients et autres débiteurs		
Comptes clients	1 413	665
Avances aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait (note 4)	8 362	10 488
Mises en commun	1 496	2 138
Actif dérivé - contrats de change	79	23
Stocks (note 5)	85 243	110 696
Accords de rachat du Plan C (note 6)	4 104	8 212
	<u>100 700</u>	<u>132 358</u>
Actifs non courants		
Accords de rachat du Plan C (note 6)	5 986	10 719
Matériel	14	41
Immobilisations incorporelles	49	78
Actif au titre du droit d'utilisation (note 7)	1 642	1 994
	<u>108 391 \$</u>	<u>145 190 \$</u>
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 8)	8 362 \$	10 488 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	15 086	20 175
Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait	260	3 300
Autres créditeurs	969	861
Revenu reporté (note 10)	-	921
Passif dérivé - contrats de change	-	4
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 11)	56 639	85 821
	<u>81 316</u>	<u>121 570</u>
Passifs non courants		
Obligation locative (note 7)	1 675	2 021
Capitaux propres		
Résultats non distribués	25 400	21 599
	<u>108 391 \$</u>	<u>145 190 \$</u>
Engagements (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 28 septembre 2022.



Le chef de la direction,
Benoit Basillais



La présidente,
Jennifer Hayes



La directrice, Finances et administration,
Chantal Laframboise

Commission canadienne du lait
État des résultats et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	31 juillet 2022	31 juillet 2021
Ventes et coûts des ventes au Canada		
Ventes (note 13)	207 004 \$	221 841 \$
Coût des marchandises vendues	203 767	215 240
Frais de transport et de possession	2 082	3 467
Charges financières	200	131
Marge brute (perte) sur les ventes au Canada	955	3 003
Autres produits		
Financement provenant des mises en commun (note 13)	10 276	11 411
Financement par le gouvernement du Canada	4 525	4 748
Services professionnels (note 13)	1 459	776
	16 260	16 935
Total de la marge brute (perte) sur les ventes au Canada et autres produits	17 215	19 938
Charges opérationnelles		
Initiatives de l'industrie	717	2 200
Enquête sur le coût de production	892	877
Coût du programme du Plan C (note 6)	1 218	1 213
Autres charges (recouvrements)	106	4
	2 933	4 294
Frais d'administration		
Salaires et avantages du personnel (note 14)	8 164	7 998
Autres frais d'administration	2 057	1 900
	10 221	9 898
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	13 154	14 192
Résultat avant distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait	4 061	5 746
Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait	260	3 300
Résultat net et résultat global total	3 801	2 446 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait
État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	<u>31 juillet 2022</u>	<u>31 juillet 2021</u>
Résultats non distribués au début de l'exercice	21 599 \$	19 153 \$
Résultat global total de l'exercice	<u>3 801</u>	<u>2 446</u>
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	<u>25 400 \$</u>	<u>21 599 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	<u>31 juillet 2022</u>	<u>31 juillet 2021</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie - clients et autres	207 983 \$	220 256 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(199 460)	(217 021)
Entrées de trésorerie - agences et offices provinciaux pour la mise en commun	13 044	6 680
Sorties de trésorerie - distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait	(3 300)	(1 250)
Entrées de trésorerie - gouvernement du Canada	4 525	4 748
Intérêts versés sur les emprunts et le contrat de location	(114)	(213)
Entrées de trésorerie - accords de rachat du Plan C	13 789	3 826
Sorties de trésorerie - accords de rachat du Plan C	(4 948)	(13 316)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	31 519	3 710
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	138 031	184 614
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(167 213)	(193 815)
Paiements en capital sur le contrat de location	(344)	(338)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(29 526)	(9 539)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes	1 993	(5 829)
Trésorerie (découvert bancaire) nette au début de l'exercice	(10 352)	(4 523)
Trésorerie (découvert bancaire) nette à la fin de l'exercice	(8 359) \$	(10 352) \$
Éléments :		
Trésorerie	3 \$	136 \$
Découvert bancaire	(8 362)	(10 488)
Trésorerie (découvert bancaire) nette	(8 359) \$	(10 352) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectifs de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Pour atteindre ces objectifs, elle travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et de ses opérations commerciales.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la CCL a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Celle-ci demandait à la CCL d'aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements aux politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor touchant les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements d'une manière conforme à ses obligations légales. On lui a également demandé de faire rapport sur la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise de la CCL. Au 31 juillet 2022, la CCL continuait de respecter les exigences de cette directive.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés en suivant les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté les états financiers et a autorisé leur publication le 28 septembre 2022.

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

comptables décrites ci-après, sauf lorsque les normes IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet.

Sources d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques clés

La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les domaines où la direction doit faire preuve de jugement et utiliser davantage les estimations et les hypothèses sont décrits plus en détail ci-dessous. La CCL a aussi pris en compte l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'évaluation de ses actifs et a déterminé que leur valeur a été évaluée comme il convient et qu'aucune dépréciation n'est requise.

Les jugements comptables les plus importants portés par la direction sont décrits ci-dessous.

Revenus provenant du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers

Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser des paiements d'indemnisation aux producteurs laitiers admissibles par l'entremise du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL) pour les concessions en matière d'accès au marché faites en vertu de certains accords commerciaux. Le total des paiements d'indemnisation versés par le gouvernement s'élevait à 345 M\$ en 2020, à 468 M\$ en 2021 et à 469 M\$ en 2022, et s'élèvera à 468 M\$ en 2023. Dans le cadre du programme, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a confié à la CCL le mandat d'administrer le PPDPL pour ces quatre années gouvernementales. AAC fournit un financement administratif à la CCL pour financer l'administration du programme selon le principe de recouvrement des coûts.

Comme la CCL agit à titre de mandataire du programme au nom d'AAC, les revenus en provenance du PPDPL qu'elle comptabilise se limitent au financement administratif admissible.

Moment où les obligations de prestation sont satisfaites et coûts marginaux dans les contrats avec les clients

Les contrats de la CCL contiennent chacun une seule obligation de prestation qui est, dans la majorité des cas, satisfaite à un moment ou l'autre durant l'année. La CCL a quatre contrats contenant une obligation de prestation remplie progressivement, soit pour les services suivants :

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- L'administration des ententes de mise en commun : la direction a déterminé que la satisfaction de cette obligation de prestation est atteinte mensuellement, lorsque les calculs de mise en commun sont effectués.
- L'administration du PPDPL : la direction a déterminé que la satisfaction de cette obligation de prestation est atteinte progressivement au fur et à mesure que la CCL engage des frais d'administration recouvrables.
- Deux nouveaux contrats pour des services d'audit : la direction a déterminé que la satisfaction de cette obligation de prestation est atteinte progressivement au fur et à mesure que les services d'audit sont offerts au cours de l'année.

Étant donné que les obligations de prestation des contrats de la CCL sont satisfaites au sein d'une année, la CCL comptabilise les coûts marginaux d'obtention des contrats comme des charges lorsqu'ils sont engagés.

Classement du beurre des Plans A et B

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat de beurre en Plans A et B. Le beurre du Plan A est acheté auprès de transformateurs, et ces derniers n'ont pas l'obligation contractuelle de racheter le

produit, tandis que le beurre du Plan B est aussi acheté auprès de transformateurs, mais ceux-ci ont l'obligation contractuelle de racheter le produit au prix de soutien en vigueur à la fin de la période convenue. Bien que la CCL ait l'habitude d'honorer les demandes de rachat du beurre en Plan B provenant des transformateurs, elle n'est pas contractuellement tenue de leur revendre le produit. De plus, la CCL assume les risques importants inhérents à la propriété lorsqu'elle détient le produit, y compris pour le vol et les dommages.

Étant donné que la CCL a la capacité immédiate de décider de l'utilisation et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques restants de l'actif, et qu'elle assume les risques inhérents à la propriété de l'actif, la direction a conclu que le contrôle du produit est transféré à la CCL. Par conséquent, la CCL comptabilise le beurre acheté en Plan B comme des stocks.

Présentation du contrat de location du bâtiment

La CCL a un contrat de location à titre de preneur pour le bâtiment qu'elle utilise comme locaux à bureaux et comme espace d'entreposage. En concluant que le contrat est ou contient un bail, la direction a porté des jugements dans son évaluation visant à savoir si le bail confère le droit de contrôler le bâtiment, comme cela est démontré lorsque le locataire a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques et le droit de décider de l'utilisation de l'actif.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les éléments les plus importants où la direction a utilisé des estimations et hypothèses sont décrits ci-dessous.

Provision pour dépréciation des stocks

La direction a établi la provision pour la dépréciation des stocks en utilisant des hypothèses. La valeur nette de réalisation des stocks en réserve en fin d'exercice financier est estimée en utilisant le prix du lait sur le marché international et le prix des contrats existants à la fin ou autour de la fin de l'exercice financier. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans l'état des résultats et du résultat global (perte) au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Évaluation des accords de rachat du Plan C

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre des programmes, dont les accords de rachat du Plan C, qui sont décrits à la Note 6 – Accords de rachat du Plan C.

En raison de la nature financière de ces accords, les normes IFRS exigent que la CCL comptabilise les accords de rachat du Plan C en tant qu'actifs financiers. En exerçant son jugement, la direction a déterminé l'évaluation technique à utiliser pour mesurer la juste valeur des accords de rachat du Plan C à leur comptabilisation initiale ainsi que le taux d'actualisation dans le cadre de la technique de rajustement du taux d'actualisation.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Le classement et les méthodes d'évaluation ultérieure des catégories des instruments financiers sont décrits ci-dessous.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Classement et méthode d'évaluation ultérieure :

Trésorerie	Actif financier évalué au coût amorti
Clients et autres débiteurs	Actif financier évalué au coût amorti
Accords de rachat du Plan C	Actif financier évalué au coût amorti
Découvert bancaire	Passif financier évalué au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Passif financier évalué au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passif financier évalué au coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	Actif ou passif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Accords de rachat du Plan C

Les accords de rachat du Plan C sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers. Ces accords sont évalués à leur juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale puisque cette valeur

est différente du prix de transaction. La CCL calcule la juste valeur d'un actif financier en appliquant la technique de rajustement du taux d'actualisation. La méthode du taux d'intérêt effectif est ensuite appliquée pour les évaluations subséquentes.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux ventes effectuées ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. La CCL n'utilise pas des instruments financiers dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation. Elle ne désigne pas non plus ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ultérieurement évalués à leur JVRN à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées comme gains ou pertes au poste *Autres charges (recouvrements)* de l'état des résultats et du résultat global (perte). Un instrument dérivé dont la juste valeur est positive est présenté en tant qu'actif financier et, lorsque sa juste valeur est négative, il est présenté en tant que passif financier dans l'état de la situation financière.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés et subséquemment comptabilisés au coût amorti sont constatés par incorporation au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés, y compris lors de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépréciation

Pour les clients et autres débiteurs, toute disposition de dépréciation doit être évaluée à l'aide de la méthode simplifiée pour les comptes clients puisque leurs conditions de paiement ne comprennent pas de composante financière importante. Dans le cadre de l'approche simplifiée, la correction de la valeur pour pertes est évaluée à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Pour les accords de rachat du Plan C, comme le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la correction de la valeur pour perte est évaluée à un montant équivalant aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks de beurre du Plan B, dont le coût est déterminé sur la base d'une identification spécifique. Si la valeur des stocks augmente subséquemment, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette de réalisation des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé au poste *Autres frais d'administration* à l'état des résultats et du résultat global (perte) et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. Il est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimative, comme suit :

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Génératrice	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou des changements au chapitre des avantages économiques estimatifs pour le futur. Si tel est le cas, la valeur comptable du logiciel est rajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est déclaré au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste *Autres frais d'administration* à l'état des résultats et du résultat global (perte) selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimatifs du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou des changements au chapitre des avantages économiques estimatifs pour le futur. Si tel est le cas, la valeur comptable du logiciel est rajustée en conséquence.

Contrat de location – à titre de preneur

À la date de passation d'un contrat, une évaluation est effectuée pour déterminer si celui-ci est ou contient un contrat de location. Si c'est le cas, la CCL comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative dans l'état de la situation financière à la date de début du contrat. Un actif au titre du droit d'utilisation représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location, et une obligation locative représente l'obligation du preneur d'effectuer les paiements de loyer en échange du droit d'utiliser le bien sous-jacent.

La CCL ne comptabilise ni un actif au titre du droit d'utilisation ni une obligation locative pour un contrat de location avec une durée de douze mois ou moins ou un contrat de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans un tel cas, les paiements de loyer associés à ces contrats sont comptabilisés comme charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Contrats de location du bâtiment

Le contrat de location du bâtiment utilisé comme locaux à bureaux et comme espace d'entreposage est présenté par un actif au titre du droit d'utilisation et par l'obligation locative correspondante.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est présentée au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend le montant initialement évalué pour l'obligation locative. Il n'y avait aucun loyer payé d'avance ou à payer qui était comptabilisé relativement à ce contrat de location immédiatement avant la date de première application, d'avantage incitatif à la location reçu ou de coût direct initial, qui autrement aurait été pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif au titre du droit d'utilisation. L'actif au titre du droit d'utilisation est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation. Si tel est le cas, la valeur comptable est rajustée en conséquence.

La valeur comptable de l'obligation locative est présentée à la valeur actualisée des paiements de loyer qui n'ont pas encore été versés, qui est déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la CCL en date de la comptabilisation initiale, augmentée pour tenir compte des intérêts sur l'obligation locative et réduite pour refléter les paiements de loyer effectués à la date des états financiers.

L'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'intérêt sur l'obligation locative est comptabilisé au poste *Autres frais d'administration* à l'état des résultats et du résultat global (perte). Il est calculé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Le taux d'intérêt sur l'obligation locative est le même que celui utilisé lors de la comptabilisation initiale de l'obligation locative.

Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait et recouvrement auprès des agences et offices provinciaux de mise en marché

La CCL administre les Programmes intérieurs de saisonnalité et les accords de rachat du Plan C tout au long de l'année. Les surplus ou les déficits opérationnels générés par ces programmes sont respectivement retournés aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait ou recouverts auprès de ceux-ci annuellement, à la fin de l'année. Dans les deux cas, ils sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global (perte) dans l'exercice où ils sont déterminés. Dans le cas d'un surplus opérationnel en fin d'année, le revenu est comptabilisé au poste *Distribution aux agences et offices provinciaux*. Dans le cas d'un déficit opérationnel, le recouvrement est comptabilisé au poste *Recouvrement auprès des agences et des offices provinciaux*.

Revenus provenant de contrats avec des clients

Ventes

Les ventes de beurre au Canada sont comptabilisées comme un revenu à un moment ou un autre lorsque le contrôle du produit est transféré au client. Le contrôle est généralement transféré lorsque le produit est chargé dans le moyen de transport du client aux entrepôts de la CCL, le client étant responsable du transport du produit. Les prix de transaction sont fondés sur le prix de soutien canadien ou sur d'autres prix établis par la CCL.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les paiements perçus en avance pour la vente de beurre n'ayant pas encore été transféré à l'acheteur à la fin de l'exercice financier sont déclarés au poste *Revenus reportés* dans l'état de la situation financière.

Financement provenant des mises en commun du lait

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché au nom des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs laitiers un montant annuel fixe qui compense les frais liés à l'administration de l'entente. De plus, la CCL reçoit un remboursement pour les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre et d'autres frais directs, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire et les coûts du programme du Plan C. Le financement provenant des mises en commun est comptabilisé progressivement comme un revenu, généralement de façon mensuelle, lorsque les calculs de mise en commun sont effectués et que les revenus des producteurs provenant du marché sont recueillis et redistribués parmi les agences et les offices provinciaux de mise en marché du lait.

Services professionnels

Les revenus des services professionnels comprennent les revenus des services d'audit et les revenus des services

administratifs rendus dans le cadre du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL).

La CCL a deux différents types de contrats de services d'audit. Le premier type de contrat exige que le rapport d'audit soit remis pour que les obligations de prestation soient satisfaites. Le revenu est comptabilisé au moment où les rapports d'audits sont remis. Le second type de contrat de services d'audit exige que la CCL fournisse des services d'audit au cours de l'année laitière pour que les obligations de prestation soient satisfaites. Le revenu est comptabilisé de façon égale au cours de l'année laitière. Le prix de transaction pour les services d'audit est établi individuellement selon chaque contrat de service.

En tant que mandataire chargé d'administrer le PPDPL, la CCL prépare et émet les paiements au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. En échange de la prestation de ces services, la CCL a le droit de recevoir des fonds administratifs d'AAC pour compenser les coûts engagés pour administrer le programme. Les revenus provenant des services administratifs sont comptabilisés progressivement sur la base des coûts d'administration recouvrables engagés.

Obligations de prestation

La CCL a choisi d'adopter la mesure de simplification selon laquelle elle ne divulguerait pas de renseignements sur ses obligations de prestation restantes à la fin de l'exercice financier étant donné qu'elles font partie de contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est alloué par le Parlement pour couvrir certains frais d'administration. Le financement est comptabilisé à titre de revenu dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées.

Coût des ventes

Tout le beurre vendu a été acquis par la CCL au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe à la valeur marchande internationale. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la vente de la marchandise est comptabilisée à titre de revenu.

Autres dépenses

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les estimations des courus sont effectuées à la fin de chaque exercice.

Conversion des devises

Les transactions en devises autres qu'en dollars canadiens sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de chaque période de déclaration, les comptes fournisseurs en devises étrangères sont rajustés de manière à refléter le taux de change en vigueur à cette date.

Les différences de change découlant du règlement de transactions en devises étrangères ainsi que les différences de change découlant du rajustement des comptes fournisseurs en devises étrangères à la fin de l'exercice sont comptabilisées à l'état des résultats et du résultat global (perte) au poste *Coût des ventes*.

Avantages sociaux du personnel

Prestations de retraite

Les employés admissibles de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au régime pour financer les coûts des services rendus au cours de l'exercice. Selon les lois en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour les services passés ou pour la sous-capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme dépense dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Normes de comptabilité IFRS nouvelles ou révisées, publiées, mais pas encore en vigueur

Les modifications ci-dessous apportées aux normes publiées par l'IASB sont en vigueur pour différents exercices commençant

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

le 1^{er} janvier 2023 ou après et n'ont pas encore été adoptées par la CCL. Cette dernière évalue actuellement les répercussions possibles de ces modifications sur ses états financiers.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (IAS 1 – Présentation des états financiers)

En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à la norme IAS 1 liée au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Cette modification s'appliquera aux exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2023 ou après. À l'adoption de cette modification, un passif doit être classé comme non courant si l'entité a le « droit » de différer le règlement « à la date de clôture », indépendamment de l'intention de l'entité de différer son règlement. La modification définit le terme « règlement » comme suit : « aux fins du classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant, on entend par "règlement" un transfert à l'autre partie qui entraîne l'extinction du passif ».

Informations à fournir sur les méthodes comptables (IAS 1 – Présentation des états financiers et Énoncé de pratique sur les IFRS 2)

En février 2021, l'IASB a publié une modification à la norme IAS 1 et à l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 en lien avec les informations à fournir sur les méthodes comptables. Cette modification s'appliquera aux exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2023 ou après. L'exigence de la norme a été modifiée, passant de l'obligation de divulguer les principales méthodes

comptables à l'obligation de divulguer des informations significatives sur ses méthodes comptables dans les notes aux états financiers. Des directives supplémentaires sont fournies pour déterminer les informations jugées significatives des méthodes comptables. Dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2, les « quatre étapes du processus d'appréciation de l'importance relative » ont été incluses afin de faciliter l'application des modifications apportées à la norme.

Définition des estimations comptables (IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs)

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à la norme IAS 8 pour remplacer la définition d'un changement d'estimations comptables par une nouvelle définition des estimations comptables. Cette modification s'appliquera aux exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2023 ou après. Les estimations comptables sont définies ainsi : « des montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation ». La modification est destinée à aider les préparateurs des états financiers à faire une distinction entre les changements d'estimations et les changements de méthodes comptables.

4. Avances aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

Des fonds sont avancés à certaines agences ou certains offices provinciaux de mise en marché du lait pour les aider à gérer, sur

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

le plan financier, l'écart temporel qui survient tous les mois entre le moment où ils rémunèrent les producteurs dans leur province et le moment où ils reçoivent leur transfert de fonds découlant du calcul mensuel de mise en commun des revenus du lait.

Pour déterminer si une agence ou un office a le droit de recevoir une avance ainsi que l'avance maximale permise, une méthode approuvée par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) est utilisée. Les fonds sont avancés au moyen de la ligne de crédit obtenue à cette fin (voir la note 8 – Découvert bancaire).

5. Stocks

Les stocks de la CCL en date du 31 juillet 2022 comprennent du beurre acheté en vertu des Programmes intérieurs de saisonnalité ainsi que du beurre importé par la CCL en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Stocks

	En date du			
	31 juillet 2022		31 juillet 2021	
	\$	tonnes	\$	tonnes
Beurre du plan B	85 117	\$ 8 692	109 297	\$ 12 554
Autre beurre	126	13	1 399	185
Valeur nette de réalisation totale	85 243	\$	110 696	\$

Le montant des stocks comptabilisés comme charges pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 s'élève à 203,77 M\$ (31 juillet 2021 : 215,24 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global (perte) au poste *Coût des ventes*.

6. Accords de rachat du Plan C

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre des programmes, dont le Plan C pour le fromage, un programme d'entreposage et de rachat (accords de rachat du Plan C). Le programme est constitué d'accords de rachat visant à acheter initialement du fromage d'un transformateur, jusqu'à concurrence d'une quantité convenue et à un prix préétabli, et à l'entreposer temporairement pour une période prédéterminée. Par la suite, le transformateur a l'obligation contractuelle de racheter le produit.

Bien que sur le plan juridique le fromage soit acheté et détenu par la CCL, une activité conforme aux utilisations autorisées des emprunts auprès du gouvernement en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL a l'obligation, en vertu des normes IFRS, de comptabiliser les accords de rachat du Plan C en tant qu'accords de financement. Elle doit donc présenter ces accords en tant qu'actifs financiers plutôt que stocks. Cet actif financier est présenté au poste *Accords de rachat en Plan C* dans l'état de la situation financière. Aucun revenu provenant des ventes au Canada n'est déclaré lorsque le fromage du Plan C est racheté.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement des portions courantes et non courantes des accords de rachat du Plan C selon leur date de rachat maximale comme présenté dans l'état de la situation financière, en date du :

	31 juillet 2022	31 juillet 2021
Partie courante	4 104 \$	8 212 \$
Partie non courante	5 986	10 719
Valeur comptable au 31 juillet 2022	10 090 \$	18 931 \$

Tous les accords de rachat du Plan C non courants seront rachetés d'ici juillet 2024.

Les coûts du programme sont comptabilisés au poste *Coûts du programme du Plan C* dans l'état des résultats et du résultat global (perte) et ils sont entièrement recouvrables par l'entremise du financement provenant des mises en commun.

7. Actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative

La CCL ne détient qu'un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, et ceux-ci ont trait à un bâtiment faisant l'objet d'un contrat de location conclu avec le gouvernement du Canada. Le bâtiment est utilisé comme locaux à bureaux et espace d'entreposage. L'option de renouvellement du contrat de location est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 et prendra fin

le 31 mars 2027. Cette option de renouvellement n'a eu aucun effet sur l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative. Ce qui suit est le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du bâtiment au titre du droit d'utilisation :

Solde au 1 août 2021	1 994 \$
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(352)
Valeur comptable au 31 juillet 2022	1 642 \$

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation locative du bâtiment.

Solde au 1 août 2021	2 021 \$
Charge d'intérêt	24
Paiements de loyer	(370)
Valeur comptable au 31 juillet 2022	1 675 \$
Partie courante	364
Partie non courante	1 311
Valeur comptable au 31 juillet 2022	1 675 \$

Le total des sorties de fonds pour l'obligation locative du bâtiment, qui comprend les paiements du capital et des intérêts, pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2022 s'élève à 0,37 M\$ (31 juillet 2021 : 0,37 M\$). Le total des dépenses liées aux contrats de location de moins de douze mois ou aux contrats dont l'actif sous-jacent a une faible valeur n'est pas significatif.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Cette marge de crédit a été autorisée par le ministre des Finances jusqu'à concurrence de 50 M\$; l'intention première de cette marge est d'avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette marge de crédit est offerte sous forme de découvert bancaire. En date du 31 juillet 2022, la limite de crédit autorisée est de 25 M\$ (31 juillet 2021 : 25 M\$). Ce découvert bancaire est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel calculé à 4,70 % par année en date du 31 juillet 2022 (31 juillet 2021 : 2,45 %)

9. Comptes fournisseurs et charges à payer

Les comptes fournisseurs et charges à payer comprennent ce qui suit :

	31 juillet 2022	31 juillet 2021
Comptes fournisseurs	2 113 \$	7 080 \$
Charges à payer	12 973	13 095
Total	15 086 \$	20 175 \$

10. Revenu reporté

Le revenu reporté comprend les paiements perçus en avance pour la vente de produits qui n'ont pas été transférés à l'acheteur avant la fin de l'exercice financier.

Le revenu comptabilisé au cours de l'exercice, qui était inclus dans le solde d'ouverture du revenu reporté au début de l'exercice, s'élève à 0,92 M\$ (31 juillet 2021 : 4,25 M\$).

11. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada sont accessibles pour le financement des opérations, jusqu'à un maximum de 450 M\$ (31 juillet 2021 : 500 M\$). Il importe de noter, toutefois, que le total combiné non remboursé des emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada et du découvert bancaire (abordé à la note 8 – Découvert bancaire) ne peut, en aucun cas, dépasser 500 M\$ (31 juillet 2021 : 500 M\$).

Chaque emprunt vient à échéance un an après que les fonds ont été avancés. Le capital et les intérêts sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. La variation observée au poste *Emprunts auprès du gouvernement du Canada* est attribuable aux flux de trésorerie associés aux activités de financement, qui sont présentés dans l'état des flux de trésorerie.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fondés sur les taux de rendement des derniers bons du Trésor émis, sur une période comparable, plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêt étaient les suivants :

	En date du	
	31 juillet 2022	31 juillet 2021
Taux d'intérêt		
Faible	0,17 %	0,18 %
Élevé	2,82 %	0,50 %
Charge d'intérêt	245 \$	131 \$

12. Gestion du capital

Le cadre de gestion du capital de la CCL vise à garantir que la CCL dispose de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières et pour financer adéquatement les programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital, mais elle ajuste son cadre de gestion du capital régulièrement lorsque les montants fluctuent au cours de l'année. Il n'y a eu aucun changement négatif apporté au cadre de gestion du capital ou à sa définition.

Le capital de la CCL est composé des emprunts effectués auprès du gouvernement du Canada (note 11) et des résultats non distribués. Au 31 juillet 2022, ces comptes totalisaient 56,64 M\$ (31 juillet 2021 : 85,82 M\$) et 25,40 M\$ (31 juillet 2021 : 21,60 M\$) respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La majorité des revenus de la CCL proviennent du transfert de biens et de services aux clients dans les secteurs suivants :

	Pour l'exercice terminé le	
	31 juillet 2022	31 juillet 2021
Ventes au Canada		
Beurre du Plan A	1 105 \$	14 439 \$
Beurre du Plan B	179 908	176 679
Beurre importé	25 991	30 723
Revenu provenant des ventes au Canada	207 004 \$	221 841 \$
Mises en commun		
Financement pour les dépenses administratives	4 520 \$	4 520 \$
Financement pour les frais de possession du beurre du Plan A et du Plan B et du fromage du Plan C	4 699	6 052
Autres dépenses recouvrables	1 057	839
Financement provenant des mises en commun	10 276 \$	11 411 \$
Services professionnels		
Services administratifs	366 \$	364 \$
Services d'audit	1 093	412
Revenu provenant des services professionnels	1 459 \$	776 \$
Revenus totaux provenant de contrats avec des clients	218 739 \$	234 028 \$

14. Salaires et avantages sociaux du personnel

Les salaires et avantages sociaux du personnel comprennent ce qui suit :

	En date du	
	31 juillet 2022	31 juillet 2021
Charges salariales	6 750 \$	6 684 \$
Cotisations au régime de retraite	878	790
Charges au titre de l'assurance-maladie	290	281
Autres dépenses	246	243
Total	8 164 \$	7 998 \$

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le régime). Étant donné que le régime est commandité par le gouvernement du Canada, le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022 est en moyenne de 1,01 fois le taux de cotisation des employés (31 juillet 2021 : 1,00 fois le taux de cotisation des employés).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

15. Instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs et technique d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données pour les techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur.

La hiérarchie des justes valeurs, qui ne s'applique qu'aux instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : les données sont des cours (non rajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : les données concernent l'actif ou le passif, autres que les cours du marché au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix);

Niveau 3 : les données concernent l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

L'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, particulièrement de l'Actif dérivé – contrats de change et du Passif dérivé – contrats de change, a été classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 juillet 2022 et au 31 juillet 2021. L'évaluation de la juste valeur des contrats de change à terme est fondée sur le taux de change en vigueur à la fin de la période de déclaration.

Tous les autres instruments financiers détenus par la CCL sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme ou de leur nature.

Lors du cours normal des opérations, la CCL est exposée aux risques suivants, qui sont gérés et atténués au moyen des politiques et procédures correspondantes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours de change. La CCL est exposée à ce risque lorsqu'elle achète des produits par l'entremise de

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ses opérations commerciales internationales ordinaires. Pour atténuer ce risque, la CCL établit des contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. De plus, elle a recours aux contrats de change à terme pour verrouiller les futurs taux de change de certaines devises étrangères. On procède ainsi pour stabiliser les répercussions de change sur les flux de trésorerie futurs qui proviennent des achats effectués dans le cadre de contrats existants et dont le paiement doit être fait en dollars américains.

En date du 31 juillet 2022 et du 31 juillet 2021, l'exposition au risque de change n'est pas significative.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, exposent la CCL à un risque de flux de trésorerie. Il est peu probable que les taux d'intérêt fluctueront de manière significative pour exposer la CCL à un risque de flux de trésorerie étant donné que ces taux d'intérêt ont une faible volatilité.

Autre risque lié au prix

L'autre risque lié au prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de l'état de la situation financière, autre que pour quelques-uns des accords de rachat du Plan C, tous les instruments financiers de la CCL sont établis à court terme et son ratio actuel équivaut à 1,25 (31 juillet 2021 : 1,09). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffrent à 393,36 M\$ (31 juillet 2021 : 414,18 M\$) ainsi qu'à 16,64 M\$ (31 juillet 2021 : 14,51 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché, en date du 31 juillet 2022. Le total combiné non remboursé des emprunts auprès de ces deux sources ne peut, en aucun cas, dépasser 500 M\$ (31 juillet 2021 : 500 M\$). Cela signifie que l'accès à des emprunts supplémentaires combinés pour les activités commerciales et les activités reliées à la mise en commun des revenus du marché, en date du 31 juillet 2022, est de 435,00 M\$ (31 juillet 2021 : 403,69 M\$).

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie subisse des pertes financières parce qu'une autre partie n'a pas respecté ses propres obligations financières.

La CCL gère ce risque en exigeant la réception du paiement avant la libération du produit vendu. Elle considère le risque associé aux autres débiteurs comme étant non significatif étant donné que ces sommes sont déduites des sommes remboursées aux offices provinciaux et agences de mise en marché du lait.



Au 31 juillet 2022, tout comme au 31 juillet 2021, la CCL n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients sont exigibles à court terme.

La CCL compose avec le risque de crédit des accords de rachat du Plan C pour le fromage en ne concluant que des ententes garanties par le droit d'accès au fromage et des ententes qui prévoient des recours pour la CCL si le transformateur ne remplit pas son obligation de rachat. De plus, les pertes découlant des accords de rachat du Plan C, le cas échéant, sont garanties par les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait au moyen d'une décision rendue par le CCGAL. Au 31 juillet 2022, comme au 31 juillet 2021, la CCL n'a pas de correction de valeur pour perte pour les accords de rachat du Plan C étant donné qu'elle ne prévoit pas de perte de crédit au cours des douze prochains mois.

La CCL est exposée au risque de crédit lorsqu'elle détient des contrats de change à terme. Cette exposition est limitée à la valeur notionnelle de l'actif ou du passif dérivé – contrats de change lorsqu'il est détenu. La CCL gère ce risque en concluant des contrats de change à terme uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Engagements

Initiatives de l'industrie

Les initiatives de l'industrie sont des initiatives qui profitent à l'industrie, comme le Fonds d'investissement partagé et l'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre.

Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Au 31 juillet 2022, la CCL a des engagements contractuels en cours de 0,07 M\$ (31 juillet 2021 : 0,07 M\$).

Initiative pour le développement de la main-d'œuvre

L'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre encourage la productivité, la compétitivité et l'innovation au sein de l'industrie laitière canadienne en appuyant l'éducation et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée. En date du 31 juillet 2022, la CCL a des engagements contractuels en cours de 0,30 M\$ (31 juillet 2021 : 1,25 M\$).

Engagements en matière d'achat de beurre

Au 31 juillet 2022, la CCL s'est engagée à acheter une quantité prédéterminée de beurre. Ces engagements représentent environ 4,35 M\$ (31 juillet 2021 : 1,12 M\$) et auront été remplis d'ici au mois de septembre 2022.

Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Le gouvernement du Canada établit des contingents tarifaires (CT) pour un certain nombre de produits laitiers, ce qui limite la quantité de produits qui peuvent être importés avec peu de droits de douane, voir aucun. Aux termes de l'Accord de l'OMC de 1994, le Canada s'est engagé à fournir un accès minimal annuel au marché pour le beurre totalisant 3 274 tonnes. Depuis 1995, la CCL, par un mandat qui lui a été confié par le ministre du Commerce international, veille à ce que ce CT de beurre, établi en vertu de l'Accord de l'OMC de 1994 et assujéti à un renouvellement chaque année de contingent (d'août à juillet), soit entièrement utilisé et que le beurre importé soit redistribué au secteur alimentaire canadien par l'entremise des fabricants de beurre.

Au 31 juillet 2022, le CT du beurre pour l'année de contingent 2021-2022 a été entièrement utilisé. La CCL s'est engagée en vertu des mêmes conditions pour l'année de contingent 2022-2023, et le CT du beurre demeure à 3 274 tonnes. Les répercussions financières de cet engagement

Le 31 juillet 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

pour la prochaine période sont influencées par la variabilité des prix entre pays et par les types de produits de beurre admissibles, en plus des taux de change.

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, le coût total associé à l'achat du beurre importé s'élève à 22,96 M\$ (31 juillet 2021 : 19,23 M\$).

17. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté le roi du chef du Canada.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

En vertu de la norme IAS 24 – *Informations relatives aux parties liées*, la CCL est exemptée de certaines obligations en matière de divulgation en ce qui a trait à ses transactions et à ses soldes impayés avec les parties suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;

- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Par conséquent, la CCL divulgue une quantité d'information limitée sur les transactions jugées non significatives, tant individuellement que collectivement, conclues avec le gouvernement du Canada et ses ministères, et avec les sociétés d'État.

Les transactions de la CCL conclues avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement significatives sont liées aux emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 11) et au financement par le gouvernement du Canada.

Les autres transactions de la CCL conclues avec des entités liées à une autorité publique sont individuellement et collectivement non significatives pour les périodes visées par le rapport.

Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

Au 31 juillet 2022, comme au 31 juillet 2021, aucun emprunt ni transaction similaire avec les principaux dirigeants n'est en souffrance. Il n'y a eu aucune transaction de cette nature au cours de l'un ou l'autre des exercices.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants comptabilisé au poste *Autres créditeurs* à l'état de la situation financière s'élève à 0,05 M\$ au 31 juillet 2022 (31 juillet 2021 : 0,14 M\$).

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice s'élève à 1,51 M\$ (31 juillet 2021 : 1,31 M\$).



